

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2010

Le 12 juillet 2010 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 6 juillet 2010.

Sont présents : Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Député-Maire, Président - Monsieur Michel MAUDET, Maire-Délégué - Monsieur Michel CHAMPION, Premier Adjoint - Madame Marie-Christine PELLETIER, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Roger MASSE, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean LELONG, Madame Florence DABIN-HERAULT, Monsieur John DAVIS, Monsieur Thierry ABRAHAM, Madame Colette LALLEMAND, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Monsieur Jean-Paul BRIGEON, Adjoint - Monsieur Yves CLEDAT, Madame Monique ARIÑO, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Anne-Marie TILLY, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Evelyne HORECKA-PRAS, Monsieur Jean-Daniel AUGER, Madame Catherine BODET, Madame Marie-Hélène DUCEPT, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Evelyne CHICHEGAUVAIN, Monsieur Olivier BRACHET, Madame Natacha CASTIN, Monsieur Gilles ALLINDRE, Monsieur Antoine MOULY, Monsieur Gildas GUGUEN, Madame Dominique POUPARD-MERLE, Madame Nicole VEYLIT, Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Marie-Christine BOMME, Madame Françoise COQUELET, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : Madame Géraldine DELORME à Monsieur John DAVIS, Mademoiselle Alice FERCHAUD à Madame Marie-Christine PELLETIER, Madame Simone POUPARD à Monsieur Roger MASSE, Madame Patricia RIGAUDEAU à Monsieur Michel CHAMPION, Madame Catherine CHOTARD à Monsieur Thierry ABRAHAM, Monsieur Philippe HEURTON à Monsieur Gildas GUGUEN.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Yves CLEDAT comme secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2010

En réponse à Madame COQUELET, s'étonnant de l'existence d'une annexe au procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire répond qu'il considère ce document comme faisant partie intégrante du contexte dans lequel s'est déroulé ledit Conseil.

En application de l'article 47 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 14 juin 2010 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

COMMUNICATION DE MONSIEUR ROGER MASSE SUR LE PROGRAMME DE LA SAISON THEATRALE 2010-2011

Monsieur Roger MASSE, Adjoint en charge de la culture et de l'enseignement, présente les grands axes de la prochaine saison théâtrale.

COMMUNICATION DE MONSIEUR THIERRY ABRAHAM SUR LE VOYAGE EN ROUMANIE

Monsieur Thierry ABRAHAM rend compte du voyage qu'il vient d'effectuer à DOROHŌI suite aux inondations du 29 juin dernier qui ont fait environ 7 morts et de nombreux dégâts.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE, COMMUNICATION, RELATIONS INTERNATIONALES

1.1 - PRIX DE LA VILLE - 40 ANS DE L'ENTREPRENEURIAT CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de verser un prix de 2 500 € à Monsieur Thierry SOUBISE, gérant du Restaurant "Un R de famille" situé rue du commerce à Cholet, dans le cadre des "40 ans de PME Attitude Choletaise" organisé par le MEDEF du Pays Choletais.

Article 2 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2010.

1.2 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE CHOLET ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Choletais ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et de désigner la Ville de Cholet coordonnateur chargé de procéder à la passation et à l'exécution des marchés relatifs à l'acquisition de matériels informatiques.

1.3 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE BOUSSE ET LA VILLE DE CHOLET - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL BOUSSE/SAO 2010-2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat liant la Ville et la Commune de Bousse afin d'être en conformité avec la législation en matière de coopération décentralisée en France et au Burkina Faso, et de pouvoir prétendre à des financements des différents bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

Article 2 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

1.4 - COOPERATION DECENTRALISEE - CHOLET-BOUSSE/SAO - CONVENTION D'OBJECTIFS 2010-2011 AVEC SOS SAHEL INTERNATIONAL FRANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver la convention d'objectifs 2010-2011 d'une durée d'un an, relative au PDL Boussé/Sao 2010-2012, délégrant la maîtrise d'œuvre à l'Association SOS SAHEL International France.

Article 2 – d'allouer à l'Association SOS SAHEL International France une subvention, estimée à 89 239 €, afin de faire face aux différentes charges lui incombant pour la bonne marche des actions 2010-2011, ce concours financier correspondant à une participation fixe de la Ville, à hauteur de 45 665 €, et à une aide municipale complémentaire, évaluée à 43 574 €, qui sera ajustée au vu du bilan de l'opération et de la contribution de l'État et/ou de la Région au PDL 2010.

Article 3 – d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

1.5 - DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCEDER A L'EXTENSION D'UNE PLATE FORME LOGISTIQUE - ZAC DU CORMIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (39 Pour, 6 Contre),

DECIDE

Article unique - de donner un avis favorable à la demande d'autorisation de procéder à l'extension de la plate forme logistique située ZAC du Cormier – 4 square Jean Bertin, présentée par Monsieur le Président Directeur Général de la SAS Géodis Dusolier Calberson.

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 - RESSOURCES HUMAINES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE MONSIEUR ALAIN FOURMOND ET LA VILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes du protocole transactionnel par lequel Monsieur Alain FOURMOND accepte de se désister du recours qu'il a introduit le 27 juillet 2009 à l'encontre de la Ville auprès Tribunal Administratif dans la mesure où la collectivité lui verse le montant de 480 € bruts correspondant à la prime de responsabilité qui aurait due lui être versée pour l'année 2009.

2.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2010-2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de prendre acte du plan de formation du personnel communal pour les années 2010 - 2011 - 2012.

Article 2 – d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

3 - FINANCES ET PATRIMOINE

3.1 - AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal au 31 décembre 2009, soit 5 505 045,75 € à la section d'investissement, article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé".

Article 2 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du stationnement au 31 décembre 2009, soit 191 709,55 € à la section d'investissement, article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé".

3.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE

Article unique – d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

Cf. annexe

3.3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver, à la majorité (36 Pour, 3 Abstentions, 6 Contre), les mouvements inscrits au budget supplémentaire 2010, détaillés ci-après par budget :

	Fonctionnement		Investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	721 409 €	721 409 €	13 459 800,15 €	13 459 800,15 €	14 181 209,15 €	14 181 209,15 €
Budget annexe des opérations d'aménagement	664 803 €	664 803 €	773 103 €	773 103 €	1 437 906 €	1 437 906 €
Budget annexe du stationnement	0 €	0 €	349 688,07 €	349 688,07 €	349 688,07 €	349 688,07 €
Budget annexe du Mouchoir de Cholet	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Article 2 - de voter, à la majorité, les dépenses et les recettes, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement pour les opérations hors AP/CP, et, par autorisation de programme, dans le cas contraire, uniquement pour les crédits de dépenses.

Cf. annexes

Article 3 - d'approuver, à l'unanimité (36 Pour, 9 Abstentions), les restes à réaliser.

Article 4 - d'approuver, à l'unanimité (45 Pour), les affectations des subventions aux associations et organismes divers.

Article 5 - d'approuver, à l'unanimité (42 Pour, 3 Abstentions), les conventions et avenants afférents.

Article 6 - d'approuver, à la majorité (36 Pour, 3 Abstentions, 6 Contre), l'état de la dette du budget principal, du budget annexe des opérations d'aménagement et du budget annexe du stationnement.

3.4 - OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER JEAN MONNET - CONDUITE D'OPERATION - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de solliciter l'aide financière de l'Etat, au titre de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, à hauteur de 35 % de la charge de personnel brute correspondant au temps passé par le chef de projet et par deux agents du service Recherche de Financements de la Direction des Finances, pour piloter et suivre le dossier relatif à l'avenant n° 1 à la convention de rénovation urbaine du quartier Jean Monnet entre 2009 et 2013.

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement. *Cf. annexe*

Article 3 – d'imputer la dépense et d'encaisser la recette au budget principal.

3.5 - 73 RUE DU PARADIS - CESSION D'UN IMMEUBLE A MONSIEUR JULIEN CARNEIRO ET MADEMOISELLE ELODIE DORANGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la cession de l'immeuble sis 73 rue du Paradis, et cadastré section AT n°166, d'une superficie de 185,15 m², au profit de Monsieur Julien CARNEIRO et Mademoiselle Elodie DORANGE, au prix principal de 114 500 €, étant entendu que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique et les frais d'agence seront à la charge de l'acquéreur et que les frais de diagnostics techniques préalables relatifs à la vente seront à la charge de la Ville.

Article 2 - d'encaisser la recette et d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal.

Cf. annexe

3.6 - RUE DE CHENONCEAUX - SITE TOURNESOL - CESSION D'UN ENSEMBLE PARCELLAIRE A LA SOCIETE LOGIOUEST

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1- de donner son accord pour la cession d'une emprise d'une superficie de 16 748 m², cadastrée section DL n°483p et n°383p, au profit de la société LogiOuest, au prix de 415 000 €, conformément à l'avis du service France Domaine, selon les modalités suivantes :

- le prix sera acquitté en deux fois : une moitié le jour de la signature de l'acte notarié, l'autre moitié au plus tard 8 mois après la signature de l'acte authentique ;
- l'acquéreur s'engage à réaliser un projet d'aménagement immobilier conforme à celui présenté à la collectivité sur la base :
 - d'une note technique remise pour présenter sa démarche, méthodologie et ses intentions architecturales et environnementales ;
 - d'un pré-bilan opérationnel permettant de vérifier la faisabilité financière de l'opération et indiquant le prix de sortie des lots libres de constructeur et des logements envisagés ;
 - d'une planche AO présentant le plan de composition à l'échelle de 1/500^{ème} et permettant de mieux appréhender l'insertion dans le site, le respect de l'environnement existant, le traitement des espaces communs projetés (voiries, espaces collectifs,...), de l'interface avec les espaces privés (clôtures...) et des typologies bâties envisagées (croquis, perspectives), ainsi que les thématiques environnementales abordées (eau, déchets, déplacement, énergie...) ;

- l'acquéreur s'engage à, sauf cas de force majeure, respecter des délais de réalisation suivants :
 - déposer ses demandes de permis de construire et permis d'aménager dans un délai de deux mois à compter de la délibération du Conseil Municipal l'y autorisant ;
 - entreprendre des travaux d'aménagement et de construction dans un délai de huit mois à compter de la signature de l'acte authentique ;
 - avoir réalisé les aménagements et les constructions, dans un délai de trente six mois à compter de la délivrance des autorisations d'urbanisme afférentes ;
- en cas de cession ultérieure des parcelles présentement cédées et une fois l'avant-contrat conclu, l'acquéreur s'engage à proposer, dans les mêmes conditions, cette cession à la Ville qui dispose alors d'un délai de deux mois pour exercer ce droit de priorité, le silence gardé par la Ville à l'expiration de ce délai valant renonciation à acquérir ;
- tous les acquéreurs successifs seront substitués au présent acquéreur dans les engagements pris par lui à l'occasion de cette promesse ;

étant précisé que les frais de géomètre et de notaire afférents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Article 2- d'encaisser la recette sur le budget principal

Cf. annexe

3.7 - SQUARE PAUL GRELET - LOTISSEMENT LES JARDINS DES BATIGNOLLES - RETROCESSION D'UN ESPACE COMMUN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite, par l'Office Public de l'Habitat du Choletais "Sèvre Loire Habitat", au profit de la Ville, de la parcelle cadastrée section CV n°510, située Square Paul Grelet, d'une superficie de 596 m², correspondant à un espace de voirie situé dans le lotissement "Les Jardins des Batignolles", étant précisé que les frais de notaire afférents seront pris en charge par Sèvre Loire Habitat.

Article 2 – d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de la Communauté d'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement, d'eau potable et les ouvrages communs afférents, situés dans l'emprise de cet espace.

Article 3 - de classer cette emprise dans le domaine public routier communal.

Article 4 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation.

Article 5 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

Cf. annexe

3.8 - RUE SAINT MELAINE - ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME ROUCHETTE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord, dans le cadre du projet de restructuration du secteur du Parc des Expositions de la Meilleraie, pour l'acquisition d'un ensemble immobilier, sis 25 rue Saint Melaine, appartenant à Monsieur et Madame ROUCHETTE, composé d'une maison d'habitation et d'un jardin, cadastrés section AI n°420 d'une superficie de 1067 m², et d'un terrain cadastré section AI n°531 pour 726 m², au prix principal de 345 000 €, conformément à l'avis du service France Domaine, étant entendu que les frais de notaire afférents seront à la charge de la Ville.

Article 2 - de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation.

Article 3 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

Cf. annexe

3.9 - COOPERATION CHOLET/DOROHOI - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1. - d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 10 000 € à la Municipalité de Dorohoï.

Article 2 - d'imputer la dépense au budget principal.

5 - CULTURE ET ENSEIGNEMENT

5.1 - MEDIATHEQUE "ELIE CHAMARD" - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES GESTIONNAIRES DES RELAIS-LECTURE - RENOUVELLEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les conventions à souscrire pour une durée de quatre ans prenant effet au 19 juillet 2010, au titre de la poursuite de l'activité des relais-lecture, avec les associations suivantes :

- l'Association "Les Matinées récréatives du Plessis",
- le Centre Social Pasteur,
- le Centre Social du Verger,
- le Comité Animation Enfance,
- le Centre Social du Planty,
- le Centre Social Horizon.

5.2 - ACTIONS DE CULTURE SCIENTIFIQUE - ADHESION DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS LES PETITS DEBROUILLARDS PAYS DE LA LOIRE ET CENTRE-SCIENCES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver l'adhésion de la Ville, en 2010, à l'association Les Petits Débrouillards Pays de la Loire, ainsi qu'au Centre-Sciences, afin que la Ville puisse bénéficier des différents avantages des membres partenaires, notamment le prêt d'expositions interactives, ainsi qu'une assistance pour la mise en place de diverses actions de "Culture scientifique", les cotisations afférentes s'élevant respectivement à 30 € et à 80 €.

Article 2 – d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

5.3 - COLLECTIF "JAMAIS TROP D'ART" - CELEBRATION DE 15 ANNEES DE SPECTACLES - PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE AU PARC PEROTEAU - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'autoriser le Collectif "Jamais Trop d'Art" à organiser une animation au Parc Pérotaux, le samedi 4 septembre 2010, entre 18 h 15 et 23 h 15, à l'occasion de ses 15 années d'existence.

Article 2 – d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 5 000 €, pour contribuer aux frais d'organisation de l'animation du 4 septembre prochain, sur présentation de justificatifs.

Article 3 – d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

5.4 - INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention de partenariat, à souscrire avec la Communauté d'Agglomération du Choletais, pour la mise à disposition, à titre onéreux, pendant l'année scolaire 2010-2011, d'intervenants du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique du Choletais, afin d'assurer 40 heures hebdomadaires d'éveil musical pour les élèves des écoles publiques et privées de Cholet, ainsi qu'une heure d'enseignement musical par semaine, aux élèves de l'un des instituts spécialisés de Cholet, pour un coût de 31 € de l'heure (salaires et charges).

5.5 - THEATRE INTERLUDE - SAISON ARTISTIQUE 2010-2011 - APPROBATION DES TARIFS ET DES MODALITES TARIFAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour, 6 Abstentions),

DECIDE

Article 1 – d'approuver les tarifs et modalités tarifaires des spectacles de la saison 2010-2011, programmés au Théâtre Interlude.

Article 2 – d'approuver le principe de la souscription de contrats de co-réalisation pour compléter les achats de spectacles dans le cadre de la saison municipale au Théâtre Interlude, selon les mêmes modalités que la saison précédente.

Article 3 – d'imputer les dépenses correspondantes au budget de l'exercice en cours.

5.6 - TARIFS MUNICIPAUX - SAISON 2010/2011 DU JARDIN DE VERRE - CREATION D'UN TARIF AUX MUSEES DE CHOLET - TARIFS DE PAUSE MERIDIENNE ET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – d'approuver, à l'unanimité (45 Pour), les tarifs applicables par l'Association de Développement Artistique du Jardin de Verre, dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du Jardin de Verre, pour la saison artistique 2010/2011.

Article 2 – d'approuver, à l'unanimité (39 Pour, 6 Abstentions), la création, à compter du 13 juillet 2010, du tarif de vente d'un ouvrage intitulé "Odon - Sourcier, sorcier, magicien", au prix public fixé à 69 €, dans le cadre de l'exposition "Odon ô en couleur", présentée du 26 juin au 7 novembre 2010 au Musée d'Art et d'Histoire.

Article 3 – d'approuver, à l'unanimité (45 Pour), les tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et des services Cart'Ville, pour l'année scolaire 2010/2011, applicables à compter du 1er septembre 2010.

Cf. annexe

5.7 - ADHESION DE LA VILLE A L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT - OUEST MODE INDUSTRIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver l'adhésion de la Ville à l'organisation professionnelle des industries de l'habillement, Ouest Mode Industrie, afin d'utiliser la marque "Cholet", propriété du syndicat, et donc d'apposer une étiquette sur chaque produit, preuve de l'authenticité et de la qualité de la toile, la cotisation afférente s'élevant à 950 € au titre de 2010.

Article 2 – d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

5.8 - ECOLES PUBLIQUES DU 1ER DEGRE - RENTREE 2010 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES ENVISAGEES PAR L'INSPECTION ACADEMIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - de prendre acte du retrait de deux emplois d'enseignant dans les écoles maternelle et élémentaire La Bruyère.

6 - SOLIDARITÉS

6.1 - TRANSPORTS URBAINS - MISE A JOUR DES AIDES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver, à compter du 1er août 2010, les aides relatives aux transports urbains pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Article 2 – d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

6.2 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION ET EXPLOITATION DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - AVENANT N°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver passation d'un avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des centres de loisirs sans hébergement, conclu avec le Comité Animation Enfance (CAE), ayant pour objet de prendre en compte :

- le transfert du centre de loisirs maternel du Bois Lavau à l'Etang des Noues, depuis le 1^{er} avril 2009,
- la nouvelle dénomination de "Centre de Loisirs Sans Hébergement" en "Accueils de Loisirs Sans Hébergement", et des activités de loisirs et camps annexés (n'excédant pas 4 nuits) :
 - accueil de loisirs journée et demi-journée,
 - séjour court de trois nuits consécutives maximum, accessoire à un accueil sans hébergement,
 - séjour de vacances de quatre nuits.

- le remplacement de l'indice utilisé dans la formule de révision, supprimé par l'INSEE, dans les conditions suivantes :

Indice supprimé	Nouvel indice retenu
ICHTTS2 : coût horaire du travail, tout salarié, charges salariales compris (identifiant INSEE 000630218)	ICHT-N : salaires, revenus et charges sociales – activités de services administratifs et de soutien (identifiant INSEE 1565196)

7 - AMÉNAGEMENT

7.1 - ILOT PLACE TRAVOT - APPROBATION DE L'ADAPTATION DU PROGRAMME

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (36 Pour, 9 Contre),

DECIDE

Article unique – d'approuver l'adaptation du programme de travaux relatifs au bâtiment municipal situé place Travot, pour un coût prévisionnel d'opération estimé, en valeur juin 2010, à :

Tranche ferme	1 350 000 € TTC
Tranche conditionnelle	250 000 € TTC

7.2 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE DANS LES PARCS EN ENCLOS DU CENTRE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (39 Pour, 6 Contre),

DECIDE

Article 1 – de solliciter, auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance, une aide financière aussi élevée que possible, pour la mise en place d'un système de vidéo-surveillance sur quatre futurs nouveaux parcs en enclos de la Ville, relié à la centrale d'exploitation des "Arcades Rougé".

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement. *Cf. annexe*

Article 3 – d'imputer la dépense et d'encaisser la recette au budget principal.

7.3 - LOGIOUEST - REALISATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT RUE DE CHENONCEAUX - CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS A LA VILLE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la société LogiOuest pour le transfert de la voirie, de l'éclairage public et des espaces verts de l'opération de logements permettant de réaliser 15 maisons individuelles (dont 5 locatives sociales) et 12 lots libres de constructeur, sur le site de l'ancienne piscine Tournesol, sur les parcelles cadastrées DL 483p et DL 383p.

Cf. annexe

7.4 - REPORT DES DONNEES DE TELECOMMANDES ET SURVEILLANCE - PARKINGS ARCADES ROUGE, TRAVOT ET MONDEMENT - AVENANT N°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (39 Pour, 6 Contre),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la passation d'un avenant n°2 au marché relatif au report des données de télécommande et surveillance – parkings Arcades Rouge, Travot et Mondement, conclu avec l'entreprise AXIOME, ayant pour objet de prévoir la fourniture d'équipements supplémentaires pour le système de vidéo-surveillance afin de permettre la récupération automatique des données (acquisition de matériel supplémentaire et mise en place d'une programmation directe sur la centrale technique). Ces nouvelles prestations ont pour effet de porter le montant du marché de 76 386 € HT (91 357,66 € TTC) à 82 846 € HT (99 083,82 € TTC).

Article 2 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.5 - OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER JEAN MONNET - SECTEUR SUD-EST - AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS EN PERIPHERIE DU CENTRE COMMERCIAL ET DE L'AVENUE DE L'EUROPE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – de solliciter des aides financières aussi élevées que possible auprès de l'Etat (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), de la Région des Pays de la Loire, au titre du volet cohésion sociale du Contrat Régional d'Agglomération, et du Département de Maine et Loire, pour les travaux de voiries et réseaux et les aménagements des espaces publics en périphérie du centre commercial, comprenant notamment les travaux d'aménagement de l'avenue de l'Europe, dont la réalisation s'inscrit dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Jean Monnet, secteur sud-est.

Article 2 – d'approuver les plans prévisionnels de financement.

Article 3 – d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

Cf. annexe

7.6 - MAINTENANCE, EXTENSION ET MODIFICATION DES INSTALLATIONS D'ALARME ANTI-INTRUSION - TELESURVEILLANCE (2010 A 2013) - AVENANT N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la passation d'un avenant n°1 au marché pour la maintenance, l'extension et la modification des installations d'alarme anti-intrusion (2010-2013), conclu avec la société C.T.C.A.M., ayant pour objet de prévoir l'actualisation du parc d'équipements à maintenir dans les conditions suivantes :

Type de bâtiments	Site concerné	Type de prestation
administratif	- site n°7 : Ferme du Bordage Fontaine - site n°8 : poste de police municipale	Prestations de maintenance, télésurveillance et déplacement sur site à compter du 1 ^{er} janvier 2010
administratif	- site n°9 : point info Arcades Rougé - site n°10 : parkings Arcades Rougé / Mondement / Travot	Prestations de maintenance, télésurveillance et déplacement sur site à compter du 1 ^{er} juillet 2010
scolaire	- site n°29 : Multi-accueil de la Girardièrre	Prestations de maintenance, télésurveillance et déplacement sur site à compter du 1 ^{er} octobre 2010
sociaux	- site n°3 : îlot intergénérationnel	Suppression d'un tiers des prestations prises en charge par le CAE à compter du 1 ^{er} janvier 2010
sociaux	- site n°4 : centre de loisirs des Noues Primaire - site n°6 : centre de loisirs des Noues Maternelle	Suppression des prestations relatives au déplacement prises en charge par le CAE à compter du 1 ^{er} janvier 2010
administratifs	- site n°1 : Hôtel de Ville	Suppression des prestations relatives au déplacement assurées par le gardien à compter du 1 ^{er} janvier 2010
culturel	- site n°4 : Médiathèque	

Ces modifications, d'un montant total de 28 963,71 € HT (34 640,60 € TTC), sont sans incidence sur les engagements minimum et maximum du marché.

Article 2 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.7 - AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'EUROPE A CHOLET - LOTS N°1, 2 ET 5 - AVENANTS N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la passation des avenants n°1 aux marchés relatifs à l'aménagement de l'avenue de l'Europe, lots n°1, 2 et 5, ayant pour objet d'arrêter la consistance des travaux qui pourraient être réalisés dans le cadre de la tranche conditionnelle au vu des financements envisageables, dans les conditions suivantes :

LOT N°1 – CHOLET TP	VILLE (MONTANT TTC)	CAC (MONTANT TTC)	TOTAL
Montant initial (tranches ferme et conditionnelle)	699 126,72 €	305 692,13 €	1 004 818,85 €
Montant de l'avenant n°1 (moins-value sur la tranche conditionnelle)	- 169 867,41 €	- 8 911,41 €	- 178 778,82 €
Montant après avenant n°1 (tranches ferme et conditionnelle)	529 259,30 €	296 780,73 €	826 040,03 €

LOT N°2 – INEO RESEAU OUEST	VILLE (MONTANT TTC)	CAC (MONTANT TTC)	TOTAL
Montant initial (tranches ferme et conditionnelle)	369 564,78 €	3 551,64 €	373 116,42 €
Montant de l'avenant n°1 (moins-value sur la tranche conditionnelle)	- 46 259,01 €	0,00 €	- 46 259,01 €
Montant après avenant n°1 (tranches ferme et conditionnelle)	270 322,55 €	3 551,64 €	326 857,41 €

LOT N°5 - LESOURD	VILLE (MONTANT TTC)	CAC (MONTANT TTC)	TOTAL
Montant initial (tranches ferme et conditionnelle)	54 858,28 €	13 187,81 €	68 046,10 €
Montant de l'avenant n°1 (moins-value sur la tranche conditionnelle)	- 23 007,57 €	- 349,29 €	- 23 356,86 €
Montant après avenant n°1 (tranches ferme et conditionnelle)	31 850,71 €	12 838,52 €	44 689,23 €

Article 2 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.8 - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - OPERATION ARCADES ROUGE -
LOT N°4 - AVENANT N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 Pour, 6 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la passation d'un avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement des espaces publics dans le cadre de l'opération Arcades Rougé, lot n°4 : "Mobilier urbain", conclu avec l'entreprise SMVD, ayant pour objet de prévoir la pose de bornes et de barrières rue Nationale, côté impair, afin de limiter le stationnement dangereux sur le trottoir. Ces travaux supplémentaires, qui impliquent la création de nouveaux prix au bordereau, ont pour effet de porter le montant estimatif du marché de 975,58 € HT (298 970,79 € TTC) à 272 667,37 € HT (326 110,17 € TTC).

Article 2 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

1

Question de Monsieur Benoît MARTIN concernant les propos de Madame GRAVELEAU-HARDY parus dans la presse locale

"Monsieur le Maire,

certains élus de cette assemblée semblent penser que la Collectivité que vous administrez est particulièrement encline à violer la loi.

En effet, quand une de ses membres affirme que, je cite, *"les représentants de l'Etat ne voient pas les illégalités, ou qu'ils ne veulent pas les voir, ou qu'ils ne veulent pas dire qu'ils les ont vues..."*

Permettez-moi de passer sur les accusations d'impartialité que je préfère ne pas nourrir, je m'interroge sur la réelle connaissance du droit des Collectivités de cette élue.

Sans vouloir critiquer le travail des services de l'Etat - que je respecte - il faut reconnaître que si chaque acte émanant de Collectivités, qu'elle que soit sa sensibilité politique, dont la légalité semblerait - aux yeux de certains - sujette à caution, devait faire l'objet d'un déféré, nous passerions d'un contrôle de légalité à un contrôle d'opportunité, comme à l'époque de la tutelle avant les lois de 1982 et 1983 de décentralisation.

Nous pouvons également nous réjouir que certains agents du contrôle de légalité ne soient pas si rigides et fassent preuve de pragmatisme. Est-ce là vraiment de l'incompétence ?

Et d'ailleurs, j'ajouterais qu'il ne faut pas oublier que les agents de la Collectivité ont un droit de retrait quand ils jugent une décision illégale.

Donc, Monsieur le Maire, je conclurais en avouant que je suis quand même d'accord avec cette élue quand elle affirme : *"le raccourci est rapide et l'incompétence belle et bien existante"* et c'est tout à son honneur de reconnaître ses limites !"

Réponse de Monsieur le Maire :

"Merci Monsieur MARTIN. Effectivement, je reviendrais sur ce point en rappelant que le Code Général des Collectivités Territoriales définit précisément les champs de compétences qui sont dévolus respectivement à l'assemblée communale et à " l'exécutif " de la collectivité.

Tandis que l'article L. 2122-21 liste les attributions qui reviennent au Conseil Municipal et pour lesquelles le Maire ne fait qu'exécuter les délibérations, l'article L. 2122-22 indique les matières pour lesquelles le Maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal pour agir seul.

Pour certains de ces champs de compétences, l'article L. 2122-22 rappelle que la délégation s'opère dans le cadre prévu par le Conseil Municipal.

Respectueux de ce texte, le Conseil est donc venu préciser, dans sa délibération en date du 20 mars 2008, les limites dans lesquelles la délégation est réalisée et qu'elle ne saurait excéder.

C'est le cas, par exemple, du 2° de l'article L. 2122-22 qui indique : "*fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal*" et pour lequel la délibération du 20 mars 2008 précise : "*cette délégation portera sur tous les tarifs dont la valeur unitaire ne sera pas supérieure et égale à 200 €*".

Il en va ainsi d'autres rubriques, telle que celle concernant les accidents impliquant les véhicules municipaux, pour laquelle la délégation porte sur l'ensemble des conséquences dommageables, ou celle relative à la réalisation des lignes de trésorerie pour laquelle la délégation porte sur un montant maximal de 15 millions d'euros.

Pour dire que la Sous-Préfecture et la Préfecture exercent parfaitement leur contrôle de légalité, je rappellerais que nous transmettons très régulièrement des actes et des pièces justificatives qui nous sont demandées, que le contrôle de légalité s'exerçant scrupuleusement, les Services de l'Etat sont amenés, à faire, toutefois, de temps en temps, diverses remarques.

A titre d'exemple, je rappellerais quelques remarques qui ont pu être faites et qui ont amené d'ailleurs des modifications de la part du Conseil Municipal :

1. observation et ce, indépendamment d'actions judiciaires lancées par des militants syndicaux, quant à un arrêté réglementant la distribution de prospectus sur la voie publique ;
2. observation concomitante à un référé introduit par un élu de l'Opposition relative à la modification d'un article du règlement intérieur ;
3. observations et contestations relatives à un projet de réalisation d'un ensemble immobilier multifonctionnel Place Travot qui a abouti à la refonte complète du projet ;
4. observations relatives aux délégations de fonctions aux conseillers municipaux et délégations de signature à des fonctionnaires territoriaux qui ont amené la Collectivité, à la demande de la Sous-Préfecture, à adapter les arrêtés ;
5. observation relative aux indemnités de fonction des conseillers municipaux, en début de mandat, qui nous ont amené à revoir la méthode de calcul. La Sous-Préfecture nous a dit que ce n'était pas la bonne méthode.

Voilà quelques exemples. Je pourrais en donner beaucoup d'autres mais c'est vrai que sur la forme, par rapport à ce que vous dites, on peut être étonné des atteintes graves qui sont proférées par une élue de Gauche à l'encontre des représentants de l'Etat sous prétexte qu'ils seraient nommés par un Gouvernement dont la Majorité qui le soutient a, parmi ses membres, le Maire également Député."

Monsieur le Maire poursuit en se référant à l'actualité nationale qui montre que l'exercice du contrôle de légalité s'exerce de façon pragmatique. Il déplore l'habitude fâcheuse qui consiste à "remettre en cause l'objectivité et le travail impartial des fonctionnaires quel que soit le niveau auquel ils se situent".

2

Question de Monsieur Michel CHAMPION concernant les régimes spéciaux de retraite

"Le 3 juin dernier, le Groupe "Ensemble Vivre Cholet" a fait un certain nombre de commentaires via la presse locale au sujet des régimes spéciaux de retraite dont bénéficient :

- d'une part, les Députés,
- d'autre part, les élus locaux.

Merci Monsieur le Maire de nous apporter quelques précisions sur ces différents régimes spéciaux qui ne sont d'ailleurs pas les seuls, vous en conviendrez."

Réponse de Monsieur le Maire :

En préambule, Monsieur le Maire souligne que les déclarations qui jettent le discrédit sur les élus et qui sont relayées par les médias suscitent un climat détestable.

Il tient à rappeler que les indemnités des élus locaux sont plafonnées et ne prennent pas en compte tous les mandats. Le plafond correspond à une fois et demi l'indemnité d'un parlementaire.

Les parlementaires, quant à eux, cotisent double pendant trois mandats et demi. Ensuite, ils cotisent simplement.

Il déplore, en revanche, le système scandaleux de certains hauts fonctionnaires qui bénéficient d'une retraite pleine bien qu'ils exercent une autre activité.

Monsieur le Maire revient par ailleurs sur les injures de Madame de FONTENAY à son encontre et précise qu'une action en justice va être engagée tant contre cette dame que contre la presse qui a relayé une nouvelle fois une déclaration sans en vérifier la véracité.

Enfin, il annonce la tenue d'une séance exceptionnelle du Conseil Municipal le 30 août 2010 dont l'horaire et l'ordre du jour seront précisés ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée.

Le Président
Gilles BOURDOULEIX

Le Secrétaire
Yves CLEDAT

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 12 juillet 2010,

Michel MAUDET	Frédéric PAVAGEAU	François DEBREUIL	Anne GRAVELEAU-HARDY
Michel CHAMPION	Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	Xavier COIFFARD
Marie-Christine PELLETIER	Monique ARIÑO	Evelyne CHICHE-GAUVAIN	Marie-Christine BOMME
Roselyne DURAND	Michel BONNEAU	Olivier BRACHET	Françoise COQUELET
Roger MASSE	Anne-Marie TILLY	Natacha CASTIN	
Isabelle LEROY	Jean-Michel BOISSINOT	Gilles ALLINDRE	
Jean LELONG	Evelyne HORECKA-PRAS	Antoine MOULY	
Florence DABIN-HERAULT	Jean-Daniel AUGER	Gildas GUGUEN	
John DAVIS	Catherine BODET	Dominique POUPARD-MERLE	
Thierry ABRAHAM	Marie-Hélène DUCEPT	Nicole VEYLIT	
Colette LALLEMAND	Sandrine RAOUX	Jean-Pierre GEINDREAU	

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre-AP
5001	Bâtiments Communaux	14 366 936	14 431 740	64 804			
052	Salle de spectacle Interlude	106 558	104 699	-1 859	-3 000 € : Ajustement au coût définitif de l'opération		+ 1 207 € : Transfert de crédits de 5001-053 (régularisation) - 66 € : Transfert de crédits vers 5001-573 (régularisation)
053	Construction d'un Poste de Police Municipale	1 062 752	1 061 545	-1 207			- 1 207 € : Transfert de crédits vers 5001-052 (régularisation)
573	Réparation d'équipements communaux	13 197 626	13 265 496	67 870	-60 496 €	+ 8 300 € : Travaux pour l'aire de stockage des bennes à déchets recyclables (barquettes usagées utilisées pour la distribution des repas) + 120 000 € : Travaux d'accessibilité des locaux de travail	+ 66 € : Transfert de crédits de 5001-052 (régularisation)
5002	Matériels et mobiliers des services publics	4 317 716	4 414 583	96 867			
053	Renouvellement du parc photocopieurs						
526	Acquisition de matériel communication	41 896	41 035	-861	-1 236 €		+ 215 € : Transfert de 5004-572 pour l'achat d'un appareil photo + 160 € : Transfert de 5008-568 pour l'achat d'un enregistreur compact pour les Archives
529	Acquisition de matériel espaces verts	338 120	337 947	-173	-173 €		
569	Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers	3 937 700	4 035 601	97 901	-1 099 €	+ 11 000 € : Achat de matériel pour l'association ancien gestionnaire de la Goudaunière + 12 500 € : Achat de poteaux guide files + 10 000 € : Achat d'un véhicule + 25 000 € : Maintenance et réparation du matériel éclairage public + 11 000 € : Achat d'un traceur + 9 000 € : Achat d'un caméscope + 6 000 € : Achat de 4 vidéo-projecteurs pour les futures salles de formation avenue Maudet + 8 000 € : Achat de caves urnes + 6 500 € : Achat d'un lave-vaisselle	
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	3 347 556	3 330 010	-17 546			
037	Modernisation des applications informatiques	153 000	147 800	-5 200			- 5 200 € : Transfert de crédits vers 5004-039 (régularisation)
043	Systèmes d'informations géographiques	356 322	341 322	-15 000	-15 000 € : Ajustement des crédits de paiement		
059	Téléphonie sur IP	735 899	741 099	5 200			+ 5 200 € : Transfert de crédits de 5004-037 (régularisation)
572	Acquisition matériel informatique et logiciels écoles	2 102 333	2 099 789	-2 546	-2 331 €		- 215 € : Transfert vers 5002-526
5005	Réhabilitation, extension, aménagement établissements scolaires du 1er degré	1 720 000	1 716 849	-3 151			
061	Groupe Scolaire Buffon	1 720 000	1 716 849	-3 151			- 3 151 € : Transfert vers 5010-532 pour l'achat de matériel sportif pour le Groupe Scolaire Buffon
5007	Création, extension, réparation équipements culturels	2 003 708	1 867 686	-136 022			
055	Aménagement de l'ilot Place Travot	1 898 708	1 762 708	-136 000	-136 000 € : Ajustement des crédits de paiement		
503	ADAJ – Jardin de Verc	105 000	104 978	-22	-22 €		
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	2 152 068	2 148 309	-3 759			
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	2 152 068	2 148 309	-3 759	-3 599 €		- 160 € : Transfert vers 5002-526

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5010	Création, réfection, aménagement d'équipements sportifs	1 614 172	1 597 489	-16 683			
068	Dojo Boulage Lunau	1 085 672	1 060 672	-25 000	-25 000 € : Ajustement au coût définitif de l'opération		
532	Acquisition de matériel sportif	528 500	536 817	8 317	-83 €	+ 5 249 € : Transfert du fonctionnement pour l'achat de cabines et palmiers pour les Z'Allumés 2010	+ 3 151 € : Transfert de 5005-061
5011	Aménagement équipements de loisirs	259 000	256 760	-2 240			
028	Accueil de loisirs maternel des noues		0				
502	Comité Animation Enfance	259 000	256 760	-2 240	-2 240 €		
5014	Voies-trottoirs-réseaux et parkings	10 943 522	10 928 901	-14 621			
002	Aménagement des voies primaires dans les ZAC	408 642	408 342	-300			- 300 € : Transfert de crédits vers 5014-570 (régularisation)
550	Bornes d'incendie	210 000	209 083	-917	-917 €		
570	Réparation et aménagement de voies	10 324 880	10 311 476	-13 404	-13 704 €		+ 300 € : Transfert de crédits de 5014-570 (régularisation)
5015	Aménagement du territoire communal	22 485 728	26 689 480	4 203 752			
044	Arcades Rongé	4 804 964	4 204 964	-600 000	-600 000 € : Ajustement au coût définitif de l'opération		
030	Requalification urbaine quartier J.Mommet NO	2 330 635	2 347 035	16 400		+ 20 000 € : Ajustement au coût de l'opération	- 3 600 € : Transfert de crédits vers 5015-030 (régularisation)
050	Requalification urbaine quartier J.Mommet SE	11 785 029	16 109 755	4 324 726		+ 4 321 126 € : Ajustement au coût de l'opération	+ 3 600 € : Transfert de crédits de 5015-030 (régularisation)
056	Acquisition de l'ensemble immobilier 12 bd du Maine	1 492 780	1 408 381	-84 499	-84 499 €		
519	Etudes d'urbanisme	192 000	186 319	-5 681	-681 €		- 5 000 € : Transfert de crédits vers 5015-522 (régularisation)
522	Acquisitions foncières et immobilières	1 446 320	1 999 135	552 815	-685 €	+ 548 500 € : Acquisition des immeubles sis 23 et 25 rue Saint Melaine	+ 3 000 € : Transfert de crédits de 5015-519 (régularisation)
553	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	434 000	433 991	-9	-9 €		
5016	Espaces Verts	4 827 615	4 932 644	105 029			
571	Réparation et aménagement des espaces verts	4 827 615	4 932 644	105 029	-21 055 €	+ 50 000 € : Aménagement d'une aire de jeux sur le site de Champ Vallée + 76 084 € : Déplacement du plateau sportif Chumbord	
TOTAL		68 038 021	72 314 451	-4 276 430			

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
RESSOURCES**

BUDGET PRINCIPAL

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote Antérieur	Montant Global	Modification enveloppe	Justifications des réajustements
5001	Bâtiments communaux	63 980	94 916	30 936	
573	Réparation d'équipements communaux	63 980	94 916	30 936	Subvention du Conseil Général pour les travaux de réhabilitation et extension de la salle de sports Victor Marie Baudry
5002	Matériels et mobiliers des services publics	30 000	33 000	3 000	
569	Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers	30 000	33 000	3 000	Subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire
5018	Equipements d'accueil petite enfance	1 278 280	1 473 280	195 000	
040	Multi-accueil de la Girardière	1 278 280	1 473 280	195 000	Subvention de la CAF
5014	Voiries-trottoirs-réseaux et parkings	8 251	21 826	13 575	
570	Réparation et aménagement de voiries	8 251	21 826	13 575	Participation du Conseil Général pour les travaux de voirie rue Notre Dame au Pay Saint Bonnet (organisation de la course Cholet Pays de Loire)
5015	Aménagement du territoire communal	11 785 029	6 489 423	-5 295 606	
050	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Sud Est	11 785 029	6 489 423	-5 295 606	Recalage des estimations de subventions au vu de l'avenant ANRU signé le 12 juin 2010
5016	Espaces Verts	97 993	147 993	50 000	
571	Réparation et aménagement des espaces verts	97 993	147 993	50 000	Participation de l'aménageur (aire de jeux sur le site de Champ Vallée)
TOTAL		13 263 533	8 260 438	-5 003 095	

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

Budget annexe des opérations d'aménagement

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote Antérieur	Montant Global	Modification enveloppe	Justifications des réajustements
5030	Opérations d'Aménagement	36 215 989	36 828 789	612 800	
090	ZAC de la Sardinerie	13 418 646	14 031 446	612 800	+ 12 800 € : solde du paiement de l'étude commerciale + 600 000 € : ajustement au coût définitif de l'opération
091	ZAC Val de Moine	22 615 170	22 615 170		
092	Zone Aéronautique de l'Aérodrome	182 173	182 173		
TOTAL		36 215 989	36 828 789	612 800	

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
 CREATION DES ENVELOPPES VOTEES
 RESSOURCES

Budget annexe du Stationnement

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant Global	Modification enveloppe	Justifications des réajustements
5040	Gestion du stationnement payant	25 083	15 100	-9 983	
	082 Equipements des parkings en ouvrage	25 083	15 100	-9 983	Ajustement de la subvention de l'Etat pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance dans les parkings Travot et Mondement
TOTAL		25 083	15 100	-9 983	

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Conformément à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales				
Autorisations de Programme Globales				
BUDGET PRINCIPAL				
5001	Bâtiments communaux	36	—	9
5002	Matériels et mobiliers des services publics	42	—	3
5004	Systèmes d'information et de télécommunications	42	—	3
5005	Réhab.extens.amen.ets scolaires 1er deg.	42	—	3
5007	Créat.refect.amén.équipements culturels	36	6	3
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	42	—	3
5010	Créat.refect.amén.équipements sportifs	42	—	3
5011	Aménagement d'équipements de loisirs	42	—	3
5014	Voiries, trottoirs, réseaux et parkings	36	6	3
5015	Aménagement du territoire communal	42	—	3
5016	Espaces verts	42	—	3
5018	Equipements d'accueil petite enfance	42	—	3

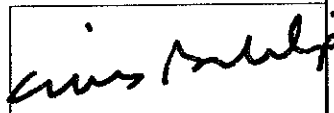
Budget Supplémentaire 2010
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 39 / représentés : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES

Date de convocation : 6 juillet 2010

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 12 juillet 2010
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 12 juillet 2010


 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Colette LALLEMAND	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Catherine BODET	 Antoine MOULY
A donné pouvoir à M. JAIS  Géraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	A donné pouvoir à Mme PELLETIER  Alice FERCHAUD	A donné pouvoir à M. CHAMPION  Patricia RIGAUDEAU	 Dominique POUFARD-MERLE
 Roselyne DURAND	 Yves CLEDAT	 Sandrine BAOUX	A donné pouvoir à M. GUGUEN  Philippe HEURTON
 Roger MASSE	 Monique ARINO	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT

VILLE DE CHOLET - Autorisations de programme et crédits de paiement

 Isabelle LEROY	A donné pouvoir à M. NASSÉ Simone POUPARD	A donné pouvoir à M. ABRAHAM Catherine CHOTARD	 Jean-Pierre GEINDREAU
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Florence DABIN-HERAULT	 Anne-Marie TILLY	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natàlia CASTIN	 Françoise COQUELET
<p>Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 13 juillet 2010 et de la publication le 19 juillet 2010</p> <p>.....</p> <p>A Cholet, le 13 juillet 2010</p>			

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES**Conseil Municipal
du 12 juillet 2010

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Conformément à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales				
Autorisations de Programme Globales				
BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT				
5030	Opérations d'Aménagement	42	-	3

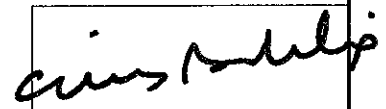
Budget Supplémentaire 2010
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 39 / représentés : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES

Date de convocation : 6 juillet 2010

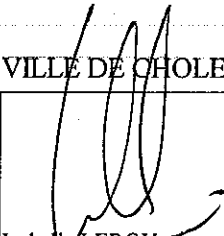

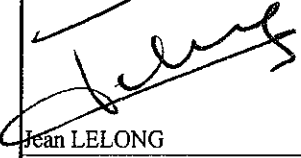
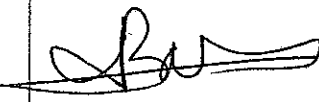

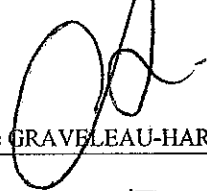




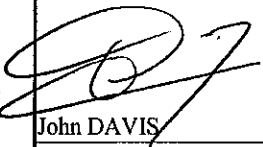
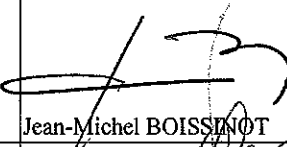
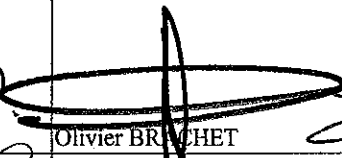
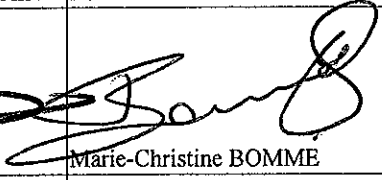


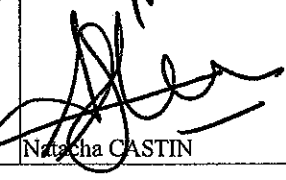

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 12 juillet 2010
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 12 juillet 2010


 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Colette LALLEMAND	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Catherine BODET	 Antoine MOULY
A donné pouvoir à M. JAVIS Géraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	A donné pouvoir à Mme PELLETIER Alice FERCHAUD	A donné pouvoir à M. CHAMPION Patricia RIGAUDEAU	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	 Yves CLEDAT	 Sandrine RAOUX	A donné pouvoir à M. GUGUEN Philippe HEURTON
 Roger MASSE	 Monique ARIÑO	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT

VILLE DE CHOLET - Budget Annexe des Opérations d'Aménagement

 Isabelle LEROY	A donné pouvoir à M. CLASSE Simone POUPARD	A donné pouvoir à M. ABRAHAM Catherine CHOTARD	 Jean-Pierre GEINDREAU
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Florence DABIN-HERAULT	 Anne-Marie TILLY	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRUNET	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natacha CASTIN	 Françoise COQUELET
<p>Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 13 juillet 2010 et de la publication le 19 juillet 2010</p> <p>.....</p> <p>A Cholet, le 13 juillet 2010</p>			

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES**

Conseil Municipal
du 12 juillet 2010

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		VOTE		
Conformément à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Autorisations de Programme Globales				
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT				
5040	Gestion du stationnement payant	36	6	3

Budget Supplémentaire 2010

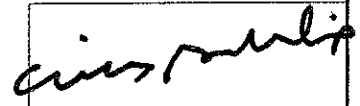
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 39 / représentés : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES

Date de convocation : 6 juillet 2010

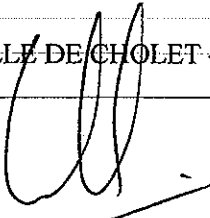


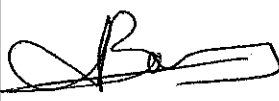
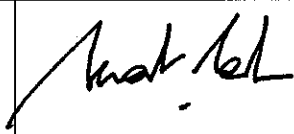
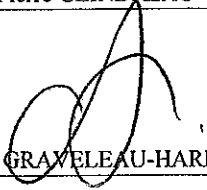
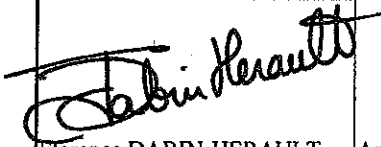
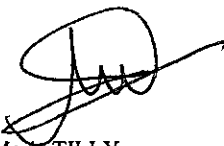
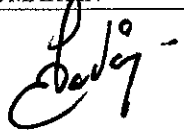

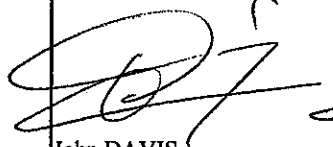



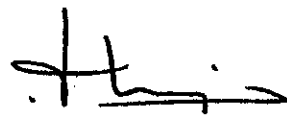
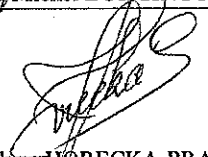
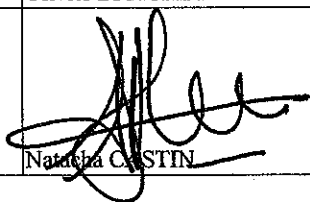
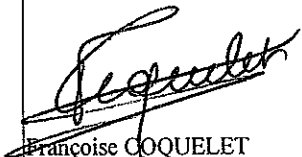
Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 12 juillet 2010
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 12 juillet 2010


 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Colette LALLEMAND	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Catherine BODET	 Antoine MOULY
 Géraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine BELLETIER	 Alice FERCHAUD	 Patricia RIGAUDEAU	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	 Yves CLEDAT	 Sandrine RAOUX	 Philippe HEURTON
 Roger MASSE	 Monique ARINO	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT

VILLE DE CHOLET - Autorisations de programme et crédits de paiement

 Isabelle LÉROY	A donné pouvoir à M. MASSÉ Simone POUPARD	A donné pouvoir à M. ABRAHAM Catherine CHOTARD	 Jean-Pierre GEINDREAU
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Florence DABIN-HERAULT	 Anne-Marie TILLY	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natacha COSTIN	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 13 juillet 2010 et de la publication le 19 juillet 2010

.....
A Cholet, le 13 juillet 2010

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2010

Budget Principal

Conseil Municipal
du 12 juillet 2010

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
011	Charges à caractère général	36	6	3
014	Atténuation de produits	36	6	3
65	Autres charges de gestion courante	36	6	3
66	Charges financières	36	6	3
67	Charges exceptionnelles	36	6	3
023	Virement à la section d'investissement	36	6	3
FONCTIONNEMENT - Recettes				
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36	6	3
73	Impôts et taxes	36	6	3
74	Dotations et participations	36	6	3
75	Autres produits de gestion courante	36	6	3
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36	6	3

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2010

Budget Principal

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
INVESTISSEMENT - Dépenses				
204	Subventions d'équipements versées	36	6	3
16	Emprunts et dettes assimilées	36	6	3
26	Participation créances rattachées à des participations	36	6	3
27	Autres immobilisations financières	36	6	3
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36	6	3
041	Opérations patrimoniales	36	6	3
5001	Bâtiments communaux	36	6	3
5002	Matériels et mobiliers des services publics	36	6	3
5003	Édifices culturels	36	6	3
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	36	6	3
5005	Réhab. extens. amén. Ets Scolaires 1er degré	36	5	3
5007	Création-Extension-Réparation des équipements culturels	36	4	3
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	36	5	3
5010	Créat.réfect.amén.équipements sportifs	36	5	3
5011	Aménagement équipements de loisirs	36	5	3
5014	Voiries-Trottoirs-Réseaux et Parking	36	5	3
5015	Aménagement du territoire communal	36	6	3
5016	Espaces verts	36	5	3
INVESTISSEMENT - Recettes				
10	Dotations, fonds divers et réserves	36	6	3
13	Subventions d'investissement	36	6	3
16	Emprunts et dettes assimilées	36	6	3
021	Virement de la section de fonctionnement	36	6	3
024	Produits des cessions d'immobilisations	36	6	3
041	Opérations patrimoniales	36	6	3

VILLE DE CHOLET - Budget Principal

Budget Supplémentaire 2010
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 39 / représentés : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES

Date de convocation : 6 juillet 2010

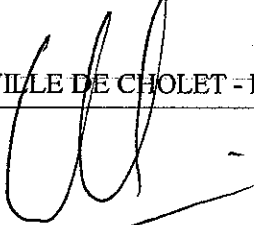

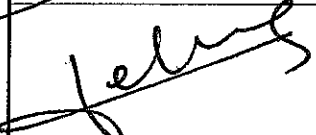



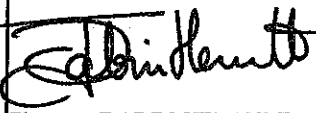



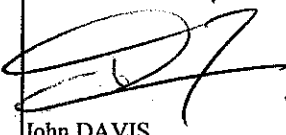
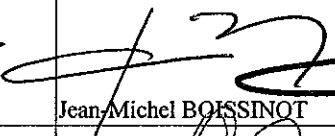
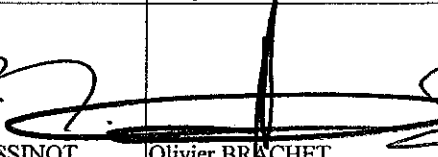
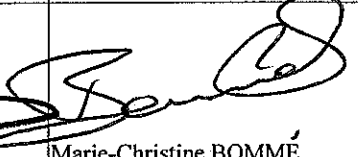

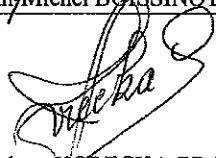
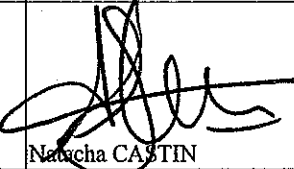
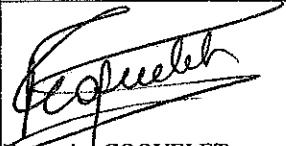
Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 12 juillet 2010
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 12 juillet 2010

Gilles Bourdouleix
 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Colette LALLEMAND	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Catherine BODET	 Antoine MOULY
<i>A donné pouvoir à N. JAVIS</i> Géraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	<i>A donné pouvoir à Mme PELLETIER</i> Alice FERCHAUD	<i>A donné pouvoir à M. CHAMPION</i> Patricia RIGAUDEAU	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	 Yves CLEDAT	 Sandrine RAOUX	<i>A donné pouvoir à M. GUGUEN</i> Philippe HEURTON
 Roger MASSE	 Monique ARIÑO	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT

VILLE DE CHOLET - Budget Principal

 Isabelle LEROY	A donné pouvoir à M. MASSÉ	A donné pouvoir à M. ABRAHAM	 Jean-Pierre GEINDREAU
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Florence DABIN-HERAULT	 Anne-Marie TILLY	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natacha CASTIN	 Françoise COQUELET
<p>Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 13 juillet 2010 et de la publication le 19 juillet 2010</p> <p>.....</p> <p>A Cholet, le 13 juillet 2010</p>			

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2010

Budget Annexe des Opérations d'Aménagement

Conseil Municipal
du 12 juillet 2010

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
011	Charges à caractère général	36	6	3
66	Charges financières	36	6	3
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	36	6	3
FONCTIONNEMENT - Recettes				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36	6	3
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	36	6	3
INVESTISSEMENT - Dépenses				
16	Emprunts et dettes assimilées	36	6	3
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36	6	3
INVESTISSEMENT - Recettes				
16	Emprunts et dettes assimilées	36	6	3

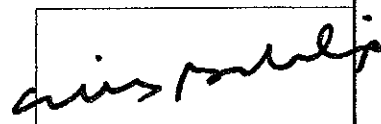
Budget Supplémentaire 2010
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 29 / représentés : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES

Date de convocation : 6 juillet 2010

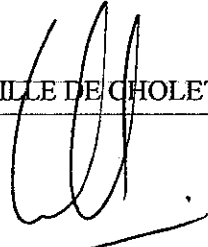

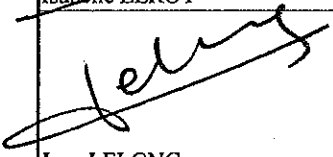

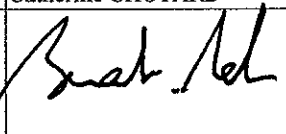
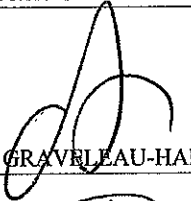
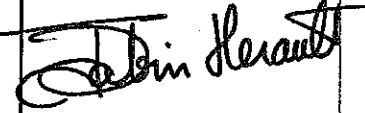



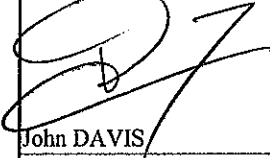

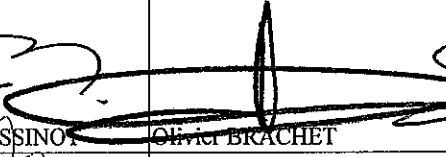
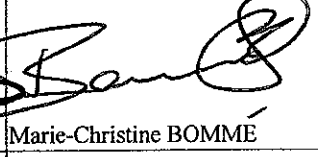
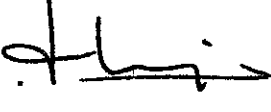



Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 12 juillet 2010
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 12 juillet 2010


 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Colette LALLEMAND	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Catherine BODET	 Antoine MOULY
A donné pouvoir à M. DAVIS Géraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	A donné pouvoir à Mme PELLETIER Alice FERCHAUD	A donné pouvoir à M. CHAMPION Patricia RIGAUDEAU	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	 Yves CLEDAT	 Sandrine RAOUX	A donné pouvoir à M. GUGUEN Philippe HEURTON
 Roger MASSE	 Monique ARIÑO	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT

VILLE DE CHOLET - Budget Annexe des Opérations d'Aménagement

 Isabelle LEROY	A donné pouvoir à M. PLASSÉ	A donné pouvoir à H. ABRAHAM	 Jean-Pierre GEINDREAU
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Florence DABIN-HERAULT	 Anne-Marie TILLY	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Marie-Christine BOMME
 Thierry ABRAHAM	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natacha CASTIN	 Françoise COQUELET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 13 juillet 2010 et de la publication le 19 juillet 2010

.....
A Cholet, le 13 juillet 2010

VILLE DE CHOLET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – 2010
Budget Annexe du Stationnement

Conseil Municipal
du 12 juillet 2010

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
023	Virement à la section d'investissement	36	6	3
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	36	6	3

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - 2010

Budget Annexe du Stationnement

Conseil Municipal
du 12 juillet 2010

CHAPITRES		VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
INVESTISSEMENT - Dépenses				
041	Opérations patrimoniales	36	6	3
5040	Gestion du stationnement payant	36	6	3
INVESTISSEMENT - Recettes				
10	Dotations, fonds divers et réserves	36	6	3
13	Subventions d'investissement	36	6	3
16	Emprunts et dettes assimilées	36	5	3
021	Virement de la section de fonctionnement	36	6	3
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36	6	3
041	Opérations patrimoniales	36	6	3

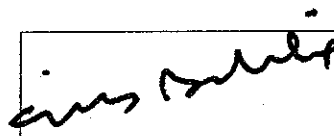
Budget Supplémentaire 2010
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 39 / représentés : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES

Date de convocation : 6 juillet 2010

Présenté par le Député-Maire, Gilles BOURDOULEIX
 A Cholet, le 12 juillet 2010
 Le Député-Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Cholet, le 12 juillet 2010


 Gilles BOURDOULEIX

Les membres du Conseil Municipal,

 Michel MAUDET	 Colette LALLEMAND	 Jean-Daniel AUGER	 Gilles ALLINDRE
 Michel CHAMPION	 Frédéric PAVAGEAU	 Catherine BODET	 Antoine MOULY
 Géraldine DELORME	 Jean-Paul BREGEON	 Marie-Hélène DUCEPT	 Gildas GUGUEN
 Marie-Christine PELLETIER	 Alice FERCHAUD	 Patricia RIGAUDEAU	 Dominique POUPARD-MERLE
 Roselyne DURAND	 Yves CLEDAT	 Sandrine RAOLIX	 Philippe HEURTON
 Roger MASSE	 Monique ARIÑO	 François DEBREUIL	 Nicole VEYLIT

VILLE DE CHOLET - Budget Annexe du Stationnement

 Isabelle LEROY	A donné pouvoir à H. FASSÉ Simone POUPARD	A donné pouvoir à M. ABRAHAM. Catherine CHOTARD	 Jean-Pierre GEINDREAU
 Jean LELONG	 Michel BONNEAU	 Benoît MARTIN	 Anne GRAVELEAU-HARDY
 Florence DABIN-HERAULT	 Anne-Marie TILLY	 Evelyne CHICHE-GAUVAIN	 Xavier COIFFARD
 John DAVIS	 Jean-Michel BOISSINOT	 Olivier BRACHET	 Marie-Christine BOMMÉ
 Thierry ABRAHAM	 Evelyne HORECKA-PRAS	 Natacha CASTIN	 Françoise COQUELET
<p>Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 13 juillet 2010 et de la publication le 19 juillet 2010</p> <p>.....</p> <p>A Cholet, le 13 juillet 2010</p>			

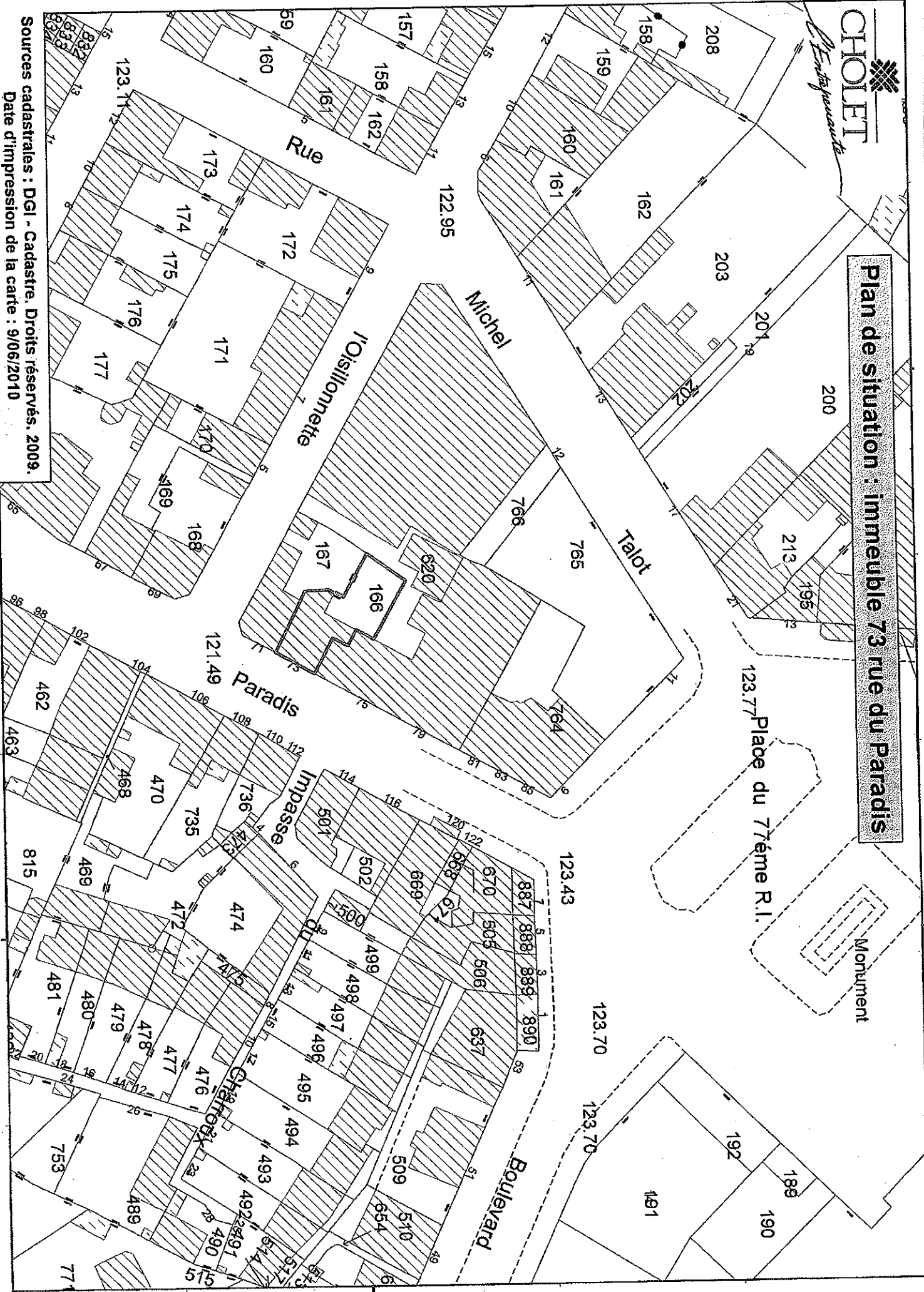
QUARTIER JEAN MONNET

CONDUITE D'OPERATION

Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Charge de personnel brute :		Etat (Agence Nationale de Rénovation Urbaine)	103 602 €
- année 2009 :	56 314 €		
- année 2010 :	57 722 €		
- année 2011 :	59 165 €		
- année 2012 :	60 644 €		
- année 2013 :	62 160 €		
		Autofinancement	192 403 €
TOTAL	296 005 €	TOTAL	296 005 €

Plan de situation : immeuble 73 rue du Paradis



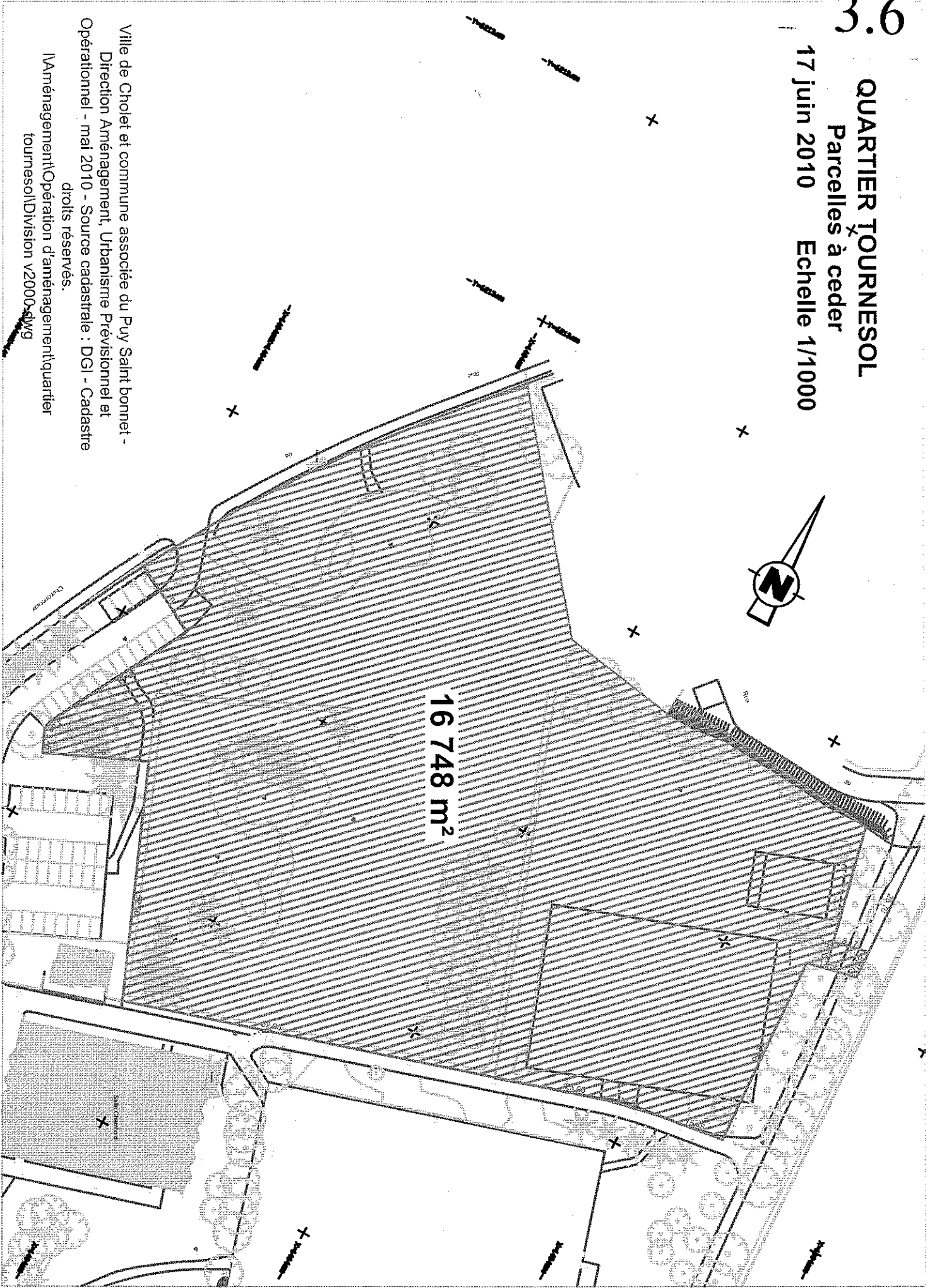
Sources cadastrales : DGI - Cadastre. Droits réservés. 2009.
Date d'impression de la carte : 9/06/2010

3.6

QUARTIER TOURNESOL

Parcelles à ceder

17 juin 2010 Echelle 1/1000



16 748 m²

Ville de Cholet et commune associée du Puy Saint bonnet -
Direction Aménagement, Urbanisme Prévisionnel et
Opérationnel - mai 2010 - Source cadastrale : DGI - Cadastre
droits réservés.
Aménagement Opération d'aménagement quartier
tournesol Division v2000-slwg

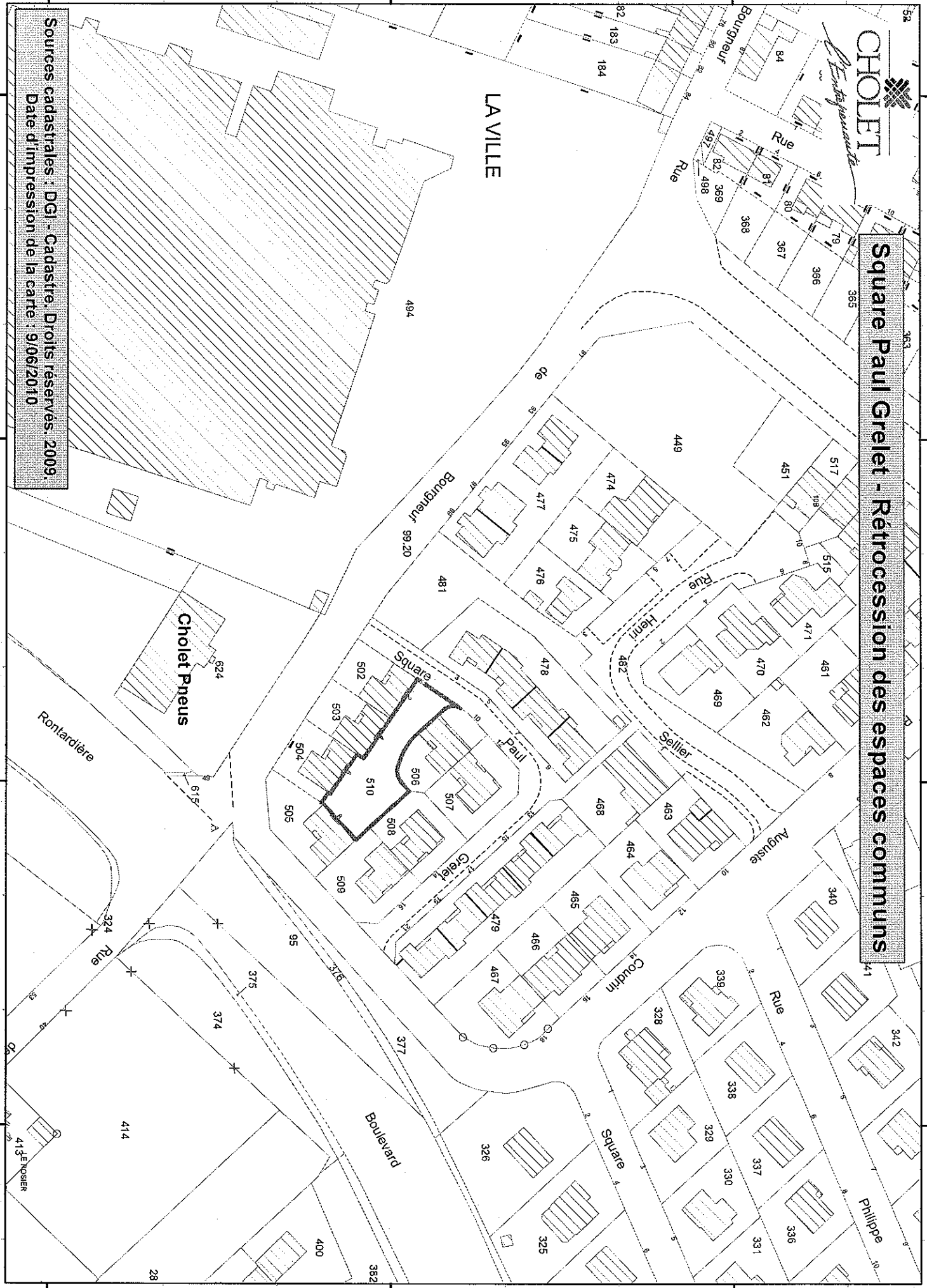
CHOLET

Square Paul Grelet - Retrosession des espaces communs

LA VILLE

Chollet Pneus

Sources cadastrales : DGI - Cadastre, Droits réservés, 2009.
Date d'impression de la carte : 9/06/2010



233600

233700

233800

357300

357400

357500

357600

233600

233700

233800

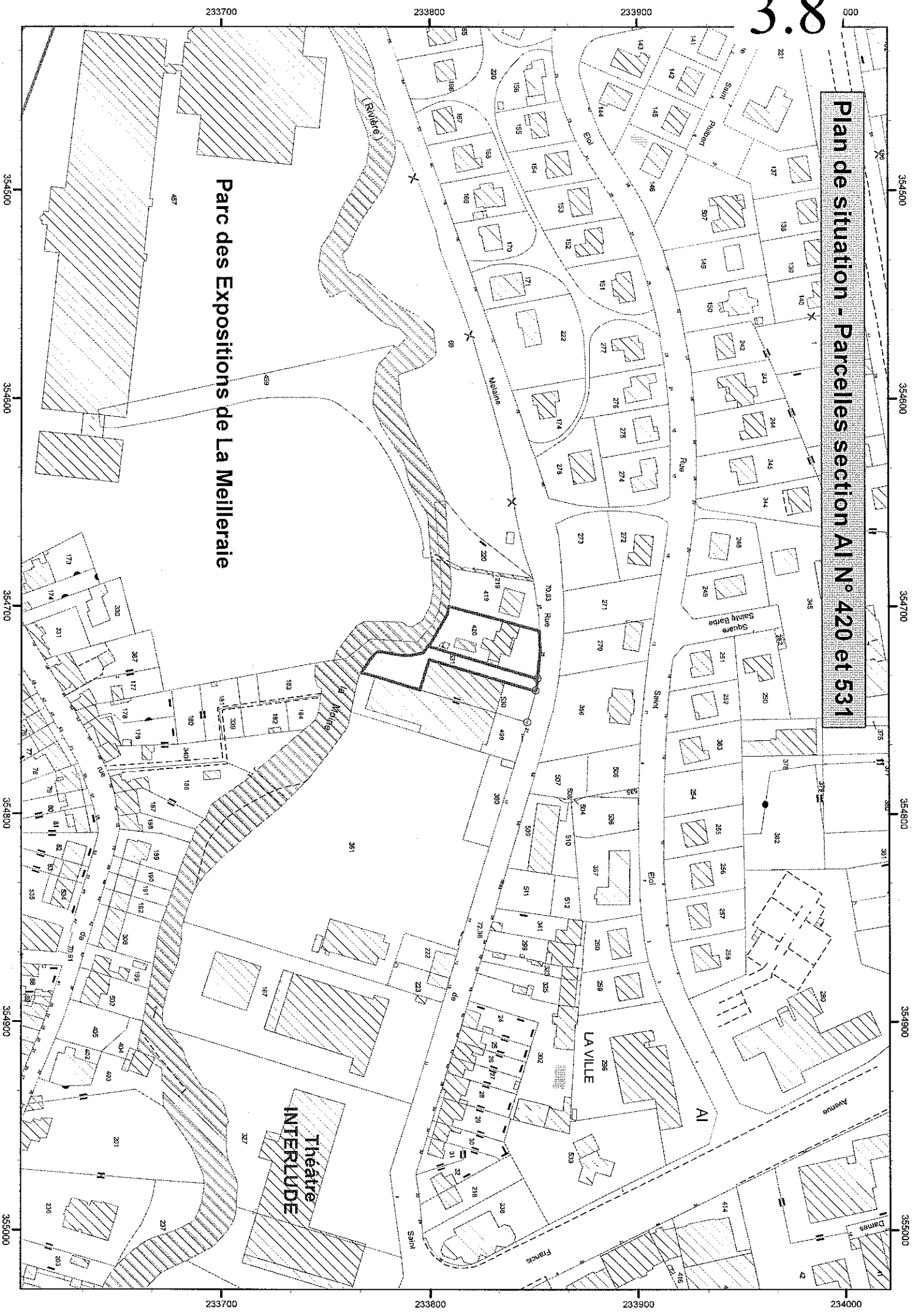
357300

357400

357500

357600

Plan de situation - Parcelles section AI N° 420 et 531



Parc des Expositions de La Mellerai

Théâtre INTERLUDE

LA VILLE

AI

233700 233800 233900 234000
354500 354600 354700 354800 354900 355000

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009/2010	TARIFS 2010/2011	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
SERVICES PUBLICS DELÉGUES - JARDIN DE VERRE SAISON 2010-2011					
LOCATION DU JARDIN DE VERRE					
Associations de Cholet et du Puy Saint-Bonnet	forfait p/jour	280,00 €	280,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Associations extérieures à Cholet et au Puy Saint-Bonnet et organismes à but lucratif					
. Séance avec perception d'un droit d'entrée	forfait p/séance	755,00 €	755,00 €	01/09/2008	
. Séance sans perception d'un droit d'entrée	forfait p/séance	425,00 €	425,00 €	01/09/2008	
Ces tarifs comportent la mise à disposition d'un agent assurant l'installation et la lumière du spectacle et le suivi de la régie technique durant le spectacle					
Option billetterie	forfait p/séance	48,00 €	48,00 €	01/09/2008	
Exonération Théâtre Interlude ou Jardin de Verre (1 journée gratuite par an) et Théâtre du Puy Saint Bonnet (1 journée gratuite par an)				13/07/2010	Dél. C.M. 12.07.2010
Le Conseil Municipal accorde la gratuité pour une seule séance, dans la mesure où le spectacle est gratuit, aux associations et établissements de Cholet et du Puy Saint Bonnet suivants :					
Etablissements scolaires : Collèges Clemenceau, Colbert, Du Bellay, République, Trémolères, Bretonnais, Jeanne d'Arc et Saint Joseph - Lycées de la Made, Europe, Remandeur, La Providence, Jeanne Belanoue et Sainte-Marie, et l'Annuaire des Lycées					
Associations (Musique et chant, danse, théâtre et animations) : Théâtre de l'Enclin, Troupe Théâtrale du Dongjon, Studio 10 (section théâtre), Ordegon, Association Théâtrale et Récréative du Puy Saint Bonnet (ATRAP), Osoms le faire, Côté Cour, Cholet Vidéo Ciné Son, Cinczar Allegro, Chorale Arpège, La Cité des Chants, Orchestre Harmonique Compagnons du Mouchoir, Jeanne France (section danse), Danse et Vie, Comité Animation Enfance, Jamais trop d'art, Société des Sciences, Lettres et Arts, Les Ec-Symbols, Chauds les Choeurs					
Compagnie des Fagotins, Litrome Compagnie, Théâtre de l'Équinore,					
Groupe Chorégraphique Contemporain, Jazz en Manges, Vocalise, Mutis Blancs, Les Bisquitables, les 4 à strophes, Ecole de cirque Le Biblioguel, Chorale de l'Association d'Initiative Culturelle, Chorale A Contre Courant					
Dotation "Le Temps de Jouer" : exonération du Jardin de Verre ou du Théâtre Interlude, pour les associations participant à la manifestation					

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009/2010	TARIFS 2010/2011	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p><i>La gratuité est accordée au Domaine Universitaire et à l'Institut Universitaire de Technologie de Cholet à raison de deux séances par section</i></p> <p><i>Dans le cadre de la collaboration culturelle entre la Ville de Cholet et la Communauté d'Agglomération du Choletais, le Conseil Municipal accorde également la gratuité au Conservatoire de Musique de Danse et d'Art Dramatique, dans la limite de 10 jours par saison artistique.</i></p> <p><i>Exonération de la salle de spectacles "Interlude" et du Jardin de Verre</i></p> <p><i>Inspection de l'Education Nationale et la Direction Diocésaine d'Enseignement Catholique</i></p> <p><i>Instituts Médico-Pédagogique "La Rivière" et Médico-Educatif "Bordage Fontaine"</i></p>				13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010
LES ARTS DE LA SCENE - ENTREES SPECTACLES					
Spectacles "Catégorie A"					
Plein tarif (tout public)	p/personne	18,00 €	18,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnement adultes, carte Cezam)	p/personne	14,00 €	14,00 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Tarif réduit (abonnés Théâtre Municipal de Cholet, si réciprocité)	p/personne	14,00 €	14,00 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Tarif réduit (abonnés Espace Léopold Sédar Senghor Le May sur Evre, si réciprocité)	p/personne	14,00 €	14,00 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Tarif jeunes (abonnement jeunes, scolaires, étudiants)	p/personne	8,00 €	8,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif demandeurs d'emploi	p/personne	8,00 €	8,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Groupes de scolaires (élèves + accompagnateurs)	p/personne	6,50 €	6,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif familles (parents + enfants mineurs)	forfait	37,50 €	37,50 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Convention Conseil Régional (Pass culture) et conventions mécénats	p/personne	8,60 €	8,60 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Partenariat avec le Développement Social	p/personne	1,00 €	1,00 €	01/09/2005	Dél. C.M. 11.07.2005
Spectacles "Catégorie B"					
Plein tarif (tout public)	p/personne	14,50 €	14,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnement adultes, carte Cezam)	p/personne	10,50 €	10,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnés Théâtre Municipal de Cholet, si réciprocité)	p/personne	10,50 €	10,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnés Espace Léopold Sédar Senghor Le May sur Evre, si réciprocité)	p/personne	10,50 €	10,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif jeunes (abonnement jeunes, scolaires, étudiants)	p/personne	6,50 €	6,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif demandeurs d'emploi	p/personne	6,50 €	6,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Groupes de scolaires (élèves + accompagnateurs)	p/personne	6,50 €	6,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif familles (parents + enfants mineurs)	forfait	30,50 €	30,50 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Convention Conseil Régional (Pass culture) et conventions mécénats	p/personne	8,60 €	8,60 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Partenariat avec le Développement Social	p/personne	1,00 €	1,00 €	01/09/2005	Dél. C.M. 11.07.2005

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009/2010	TARIFS 2010/2011	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Spectacles "Catégorie C"					
Plein tarif (tout public)	p/personne	10,50 €	10,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnement adultes, carte Cezam)	p/personne	7,00 €	7,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnés Théâtre Municipal de Choulet, si réciprocité)	p/personne	7,00 €	7,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnés Espace Léopold Sédar Senghor Le May sur Evre, si réciprocité)	p/personne	7,00 €	7,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif jeunes (abonnement jeunes, scolaires, étudiants)	p/personne	5,00 €	5,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif demandeurs d'emploi	p/personne	5,00 €	5,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Groupes de scolaires (élèves + accompagnateurs)	p/personne	4,50 €	4,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif familles (parents + enfants mineurs)	forfait	24,00 €	24,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Convention Conseil Régional (Pass culture) et conventions mécénats	p/personne	8,60 €	8,60 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Partenariat avec le Développement Social	p/personne	1,00 €	1,00 €	01/09/2005	Dél. C.M. 11.07.2005
Spectacles "Catégorie D"					
Plein tarif (tout public)	p/personne	7,00 €	7,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnement adultes, carte Cezam)	p/personne	6,00 €	6,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnés Théâtre Municipal de Choulet, si réciprocité)	p/personne	6,00 €	6,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif réduit (abonnés Espace Léopold Sédar Senghor Le May sur Evre, si réciprocité)	p/personne	6,00 €	6,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif jeunes (abonnement jeunes, scolaires, étudiants)	p/personne	4,50 €	4,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Tarif demandeurs d'emploi	p/personne	4,50 €	4,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Groupes de scolaires (élèves + accompagnateurs)	p/personne	3,50 €	3,50 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Tarif familles (parents + enfants mineurs)	forfait	17,00 €	17,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Convention Conseil Régional (Pass culture) et conventions mécénats	p/personne	8,60 €	8,60 €	01/09/2007	Dél. C.M. 09.07.2007
Partenariat avec le Développement Social	p/personne	1,00 €	1,00 €	01/09/2005	Dél. C.M. 11.07.2005
Spectacles "Catégorie E"					
Tarif forfaitaire, garanti pour les moins de 12 ans (animations spectacles type apéro Cabotin)	p/personne	3,00 €	3,00 €	01/09/2006	Dél. C.M. 13.07.2006
ABONNEMENTS					
Abonnement adultes (tout public)	p/personne / an	37,00 €	37,00 €	01/09/2009	Dél. C.M. 15.07.2009
Abonnement jeunes (scolaires, étudiants)	p/personne / an	18,00 €	18,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008
Abonnement demandeurs d'emploi	p/personne / an	18,00 €	18,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09.06.2008

NB : chaque abonnement permet d'accéder à 4 spectacles différents.

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009/2010	TARIFS 2010/2011	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>GRATUITES</p> <p>- Invités (presse, professionnels...) Sur proposition de M. le Président de l'Association de Développement Artistique du Jardin de Verre, des places gratuites pourront être attribuées, en raison d'obligations légales ou d'usages en cours dans la profession ou aux fins de promotion des activités culturelles ou autres. Cette mise à disposition de places gratuites ne pourra excéder 10 % du nombre de places mises en vente.</p> <p>- Tarifs groupes de scolaires : . 1 accompagnateur gratuit par groupe de 8 élèves (maternelles, primaires) . 1 accompagnateur gratuit par groupe de 12 élèves (collèges, lycées)</p> <p>LES ARTS DE LA SCENE - ATELIERS A L'ANNEE</p> <p>Catégorie A (de 25 à 35 heures par saison, à raison d'une heure par semaine)</p> <p>Adultes Jeunes (scolaires, étudiants) Demandeurs d'emploi</p> <p>Catégorie B (de 45 à 55 heures par saison, à raison d'une heure trente par semaine)</p> <p>Adultes Jeunes (scolaires, étudiants) Demandeurs d'emploi</p> <p>Catégorie C (de 65 à 75 heures par saison, à raison de 2 heures par semaine)</p> <p>Adultes Jeunes (scolaires, étudiants) Demandeurs d'emploi</p>	<p>forfait p/saison p/personne forfait p/saison p/personne forfait p/saison p/personne</p> <p>forfait p/saison p/personne forfait p/saison p/personne forfait p/saison p/personne</p> <p>forfait p/saison p/personne forfait p/saison p/personne forfait p/saison p/personne</p>	<p>89,00 € 70,00 € 70,00 €</p> <p>70,00 €</p> <p>114,00 € 95,00 € 95,00 €</p> <p>95,00 €</p> <p>140,00 € 121,00 € 121,00 €</p>	<p>89,00 € 70,00 € 70,00 €</p> <p>70,00 €</p> <p>114,00 € 95,00 € 95,00 €</p> <p>95,00 €</p> <p>140,00 € 121,00 € 121,00 €</p>	<p>01/09/2009 01/09/2007 01/09/2007</p> <p>01/09/2009 01/09/2008 01/09/2008</p> <p>01/09/2009 01/09/2008 01/09/2008</p>	<p>Dél. C.M. 15.07.2009 Dél. C.M. 09.07.2007 Dél. C.M. 09.07.2007</p> <p>Dél. C.M. 15.07.2009 Dél. C.M. 09.06.2008 Dél. C.M. 09.06.2008</p> <p>Dél. C.M. 15.07.2009 Dél. C.M. 09.06.2008 Dél. C.M. 09.06.2008</p>

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009/2010	TARIFS 2010/2011	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION	
Categorie D (de 85 à 100 heures par saison, à raison de 3 heures par semaine)	Adultes	forfait p/saison p/personne	193,00 €	193,00 €	01/09/2009	Dél. C.M. 15/07/2009
	Jeunes (scolaires, étudiants)	forfait p/saison p/personne	174,00 €	174,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09/06/2008
	Demandeurs d'emploi	forfait p/saison p/personne	174,00 €	174,00 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09/06/2008
	DISPOSITIONS PARTICULIERES :					
Chaque inscription à un atelier à l'année donne droit à un abonnement d'entrée aux spectacles, soit 4 entrées à 4 spectacles différents.						
LES ARTS DE LA SCENE – STAGES (4 heures minimum)	Niveau A					
	Adultes	p/heure p/personne	4,50 €	supprimé	13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010
	Jeunes (scolaires, étudiants)	p/heure p/personne	3,00 €	supprimé	13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010
	Demandeurs d'emploi	p/heure p/personne	3,00 €	supprimé	13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010
	Niveau B					
	Adultes	p/heure p/personne	5,50 €	supprimé	13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010
	Jeunes (scolaires, étudiants)	p/heure p/personne	3,50 €	supprimé	13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010
	Demandeurs d'emploi	p/heure p/personne	3,50 €	supprimé	13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010
	Adultes	p/heure p/personne	5,00 €	supprimé	13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010
	Jeunes (scolaires, étudiants) et demandeurs d'emploi	p/heure p/personne	3,00 €	supprimé	13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010
	PASS Pratique Amateur, comprenant un stage de 10 h de théâtre et un abonnement à 4 spectacles.					
	Adultes					
	forfait	60,00 €	45,00 €	13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010	
Jeunes (scolaires, étudiants) et demandeurs d'emploi						
	forfait	45,00 €	45,00 €	13/07/2010	Dél. C.M. 12/07/2010	
LES ARTS DE LA SCENE - PARTENARIATS ASSOCIATIONS						
. Projet inférieur à 20 heures						
	forfait p/heure p/intervenant	52,50 €	52,50 €	01/09/2008	Dél. C.M. 09/06/2008	
. Projet entre 20 et 60 heures						
	forfait p/heure p/intervenant	35,50 €	35,50 €	01/09/2008		
. Projet supérieur à 60 heures						
	forfait p/heure p/intervenant	27,00 €	27,00 €	01/09/2008		

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
TARIFS GÉNÉRIQUES					
IMPRESSIONS					
Cartes postales	Unité	0,55 €	0,55 €	01/01/2007	Dél. C.M. 11.12.2006
Affiches	Unité	0,55 €	0,55 €	01/01/2007	Dél. C.M. 14.12.2009
Affiches 40x60 et en decà	Unité	1,85 €	1,90 €	01/01/2010	
Affiches 60x80	Unité	4,35 €	4,45 €	01/01/2010	
Affiches 120x176	Unité	6,05 €	6,20 €	01/01/2010	
Brochures, guides	Unité	1,85 €	1,90 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
Livre "La dentelle torchon de Cholet"	Unité	18,90 €	19,40 €	01/01/2010	Dél. C.M. 14.12.2009
Livre "Odou - Sourcier, sorcier, magicien"	Unité	69,00 €	69,00 €	13/07/2010	Dél. C.M. 12.07.2010
Catalogues :					
* Format inférieur à 21 x 29,7 cm					
Intérieur 1 couleur d'impression, moins de 32 pages	Unité	3,45 €	3,55 €	01/01/2010	
de 32 à 48 pages	Unité	5,20 €	5,35 €	01/01/2010	
de 48 à 64 pages	Unité	6,80 €	7,00 €	01/01/2010	
de 64 à 96 pages	Unité	8,60 €	8,85 €	01/01/2010	
plus de 96 pages	Unité	10,20 €	10,50 €	01/01/2010	
Intérieur bichromie Moins de 32 pages	Unité	5,20 €	5,35 €	01/01/2010	
de 32 à 48 pages	Unité	6,80 €	7,00 €	01/01/2010	
de 48 à 64 pages	Unité	8,60 €	8,85 €	01/01/2010	
de 64 à 96 pages	Unité	10,20 €	10,50 €	01/01/2010	
plus de 96 pages	Unité	12,00 €	12,35 €	01/01/2010	
Intérieur quadrichromie Moins de 32 pages	Unité	6,80 €	7,00 €	01/01/2010	
de 32 à 48 pages	Unité	8,60 €	8,85 €	01/01/2010	
de 48 à 64 pages	Unité	10,20 €	10,50 €	01/01/2010	
de 64 à 96 pages	Unité	12,00 €	12,35 €	01/01/2010	
plus de 96 pages	Unité	13,60 €	14,00 €	01/01/2010	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009	TARIFS 2010	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION	
* Format 21 x 29,7 cm et plus						
. Interieur 1 couleur d'impression						
Moins de 32 pages	l'unité	3,45 €	3,55 €	01/01/2010	Dél. C.M. 09.12.2002	
de 32 à 48 pages	l'unité	6,80 €	7,00 €	01/01/2010		
de 48 à 64 pages	l'unité	8,60 €	8,85 €	01/01/2010		
de 64 à 96 pages	l'unité	10,20 €	10,50 €	01/01/2010		
plus de 96 pages	l'unité	12,00 €	12,35 €	01/01/2010		
. Interieur bichromie						
Moins de 32 pages	l'unité	5,20 €	5,35 €	01/01/2010		
de 32 à 48 pages	l'unité	10,20 €	10,50 €	01/01/2010		
de 48 à 64 pages	l'unité	12,00 €	12,35 €	01/01/2010		
de 64 à 96 pages	l'unité	15,30 €	15,75 €	01/01/2010		
plus de 96 pages	l'unité	20,60 €	21,20 €	01/01/2010		
. Interieur quadrichromie						
Moins de 32 pages	l'unité	8,60 €	8,85 €	01/01/2010		
de 32 à 48 pages	l'unité	12,00 €	12,35 €	01/01/2010		
de 48 à 64 pages	l'unité	15,30 €	15,75 €	01/01/2010		
de 64 à 96 pages	l'unité	20,60 €	21,20 €	01/01/2010		
plus de 96 pages	l'unité	25,50 €	26,20 €	01/01/2010		
Catalogues en braille						
	l'unité	gratuit	gratuit		Dél. C.M. 09.12.2002	
Catalogues pour élus, personnalités, invités, prêteurs, justificatifs, échanges entre musées						
	l'unité	gratuit	gratuit		Dél. C.M. 09.12.2002	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009/2010	TARIFS 2010/2011	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
SERVICES CARRIÈRE VILLE					
PAUSE MERIDIENNE - ANNEE SCOLAIRE 2010/2011					
Elèves de classes maternelles, domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :					Dél C.M. 15/07/2009
Cas général : 0 € - 305 € 306 € - 455 € 456 € - 610 € 611 € - 770 € 771 € - 930 € 931 € - 1 090 € 1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	Unité Unité Unité Unité Unité Unité Unité	2,00 € 2,05 € 2,10 € 2,20 € 2,35 € 2,45 € 2,60 €	2,00 € 2,05 € 2,10 € 2,20 € 2,35 € 2,45 € 2,60 €	01/09/2009 01/09/2009 01/09/2009 01/09/2009 01/09/2009 01/09/2009 01/09/2009	
Elèves de classes élémentaires, domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :					
Cas général : 0 € - 305 € 306 € - 455 € 456 € - 610 € 611 € - 770 € 771 € - 930 € 931 € - 1 090 € 1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	Unité Unité Unité Unité Unité Unité Unité	2,10 € 2,15 € 2,20 € 2,30 € 2,45 € 2,55 € 2,70 €	2,10 € 2,15 € 2,20 € 2,30 € 2,45 € 2,55 € 2,70 €	01/09/2009 01/09/2009 01/09/2009 01/09/2009 01/09/2009 01/09/2009 01/09/2009	
Enfants de classes maternelles et élémentaires accueillis avec un panier-repas fourni par les familles, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé :					Dél C.M. 12/10/2009
0 € - 305 €	Unité	0,70 €	0,70 €	13/10/2009	
306 € - 455 €	Unité	0,75 €	0,75 €	13/10/2009	
456 € - 610 €	Unité	0,80 €	0,80 €	13/10/2009	
611 € - 770 €	Unité	0,85 €	0,85 €	13/10/2009	
771 € - 930 €	Unité	0,90 €	0,90 €	13/10/2009	
931 € - 1 090 €	Unité	0,95 €	0,95 €	13/10/2009	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	Unité	1,00 €	1,00 €	13/10/2009	
Elèves hors Cholet (cas général)	Unité	3,86 €	3,86 €	01/09/2009	
Elèves hors Cholet (dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé)	Unité	2,47 €	2,47 €	01/09/2009	
Autres cas					
Adultes (non surveillants)	Unité	5,95 €	5,95 €	01/09/2009	
Elèves de Cholet du second degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne	Unité	2,70 €	2,70 €	01/09/2009	
Elèves hors Cholet du second degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne	Unité	3,86 €	3,86 €	01/09/2009	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009/2010	TARIFS 2010/2011	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Dispositions particulières	Enfants en classe CLIS :	Tarif Cholet élémentaire, selon quotient CAF		01/09/2009	
	Enfants de non allocataire, sans revenu :	Tarif Cholet - quotient 1		01/09/2009	
- Dans le cas où le panier repas fourni par la famille dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé ne serait pas conforme aux règles sanitaires, le repas hypoallergénique fourni par la Ville sera facturé à la famille au prix courant TTC				01/09/2009	
	- Le quotient 7 est appliqué par défaut à toutes les familles qui ne viennent pas inscrire ou ré-inscrire leurs enfants au service Cart'Ville, ou qui ne communiquent pas leur quotient ou leur avis d'imposition au service Cart'Ville				01/09/2009
- Amende forfaitaire pour admission des enfants n'ayant pas réservé pour le repas, par suite d'un oubli ou d'une mauvaise manipulation de la Cart'ville (la seconde fois)	forfait	15,00 €	15,00 €	18/09/2002	DéI C.M. 16/09/2002
Gratuités :					
Enseignants-surveillants et personnel autorisé	l'unité	gratuit	gratuit	01/09/2003	DéI C.M. 15/07/2003
Stagiaires (adulte ou scolaire) participant à la surveillance	l'unité	gratuit	gratuit	01/01/2004	DéI C.M. 08/12/2003
Représentants aux conseils d'école (conseillers municipaux, représentants du Maire, enseignants, parents d'élèves), ou personnes extérieures, déjeunant dans le cadre d'une rencontre relative à la restauration ou d'une réunion de travail liée à l'enseignement	l'unité	gratuit	gratuit	01/01/2004	DéI C.M. 08/12/2003
Elèves et enseignants de la classe ayant élaboré le menu servi dans le cadre de l'opération "Mon école, mon menu"	l'unité	gratuit	gratuit	12/01/2010	DéI C.M. 11/01/2010
ACCUEIL PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2009-2010					
Elèves domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :					
0 € - 305 €	p/1/2 heure	0,66 €	0,66 €	01/09/2008	DéI C.M. 15/07/2008
306 € - 455 €	p/1/2 heure	0,87 €	0,87 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
456 € - 610 €	p/1/2 heure	0,97 €	0,97 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
611 € - 770 €	p/1/2 heure	1,07 €	1,07 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
771 € - 930 €	p/1/2 heure	1,17 €	1,17 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
931 € - 1 090 €	p/1/2 heure	1,27 €	1,27 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	p/1/2 heure	1,37 €	1,37 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
Elèves domiciliés hors Cholet ou Puy Saint Bonnet					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :					
0 € - 305 €	p/1/2 heure	0,87 €	0,87 €	01/09/2008	DéI C.M. 15/07/2008
306 € - 455 €	p/1/2 heure	1,08 €	1,08 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
456 € - 610 €	p/1/2 heure	1,18 €	1,18 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
611 € - 770 €	p/1/2 heure	1,28 €	1,28 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
771 € - 930 €	p/1/2 heure	1,38 €	1,38 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
931 € - 1 090 €	p/1/2 heure	1,48 €	1,48 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	p/1/2 heure	1,58 €	1,58 €	01/09/2009	DéI C.M. 15/07/2009

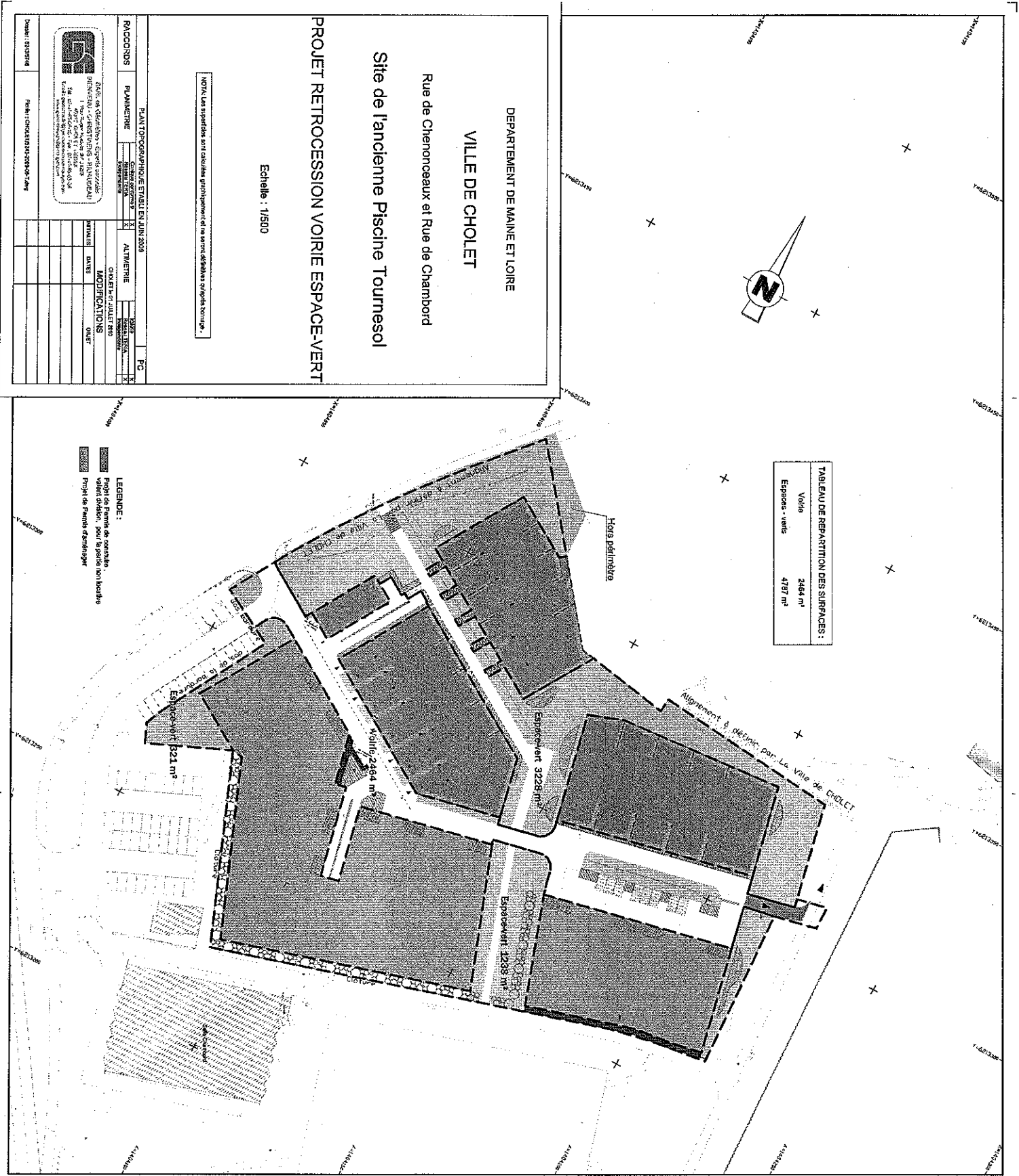
OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2009/2010	TARIFS 2010/2011	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>Dispositions particulières :</p> <p>Enfants en classe CLIS :</p> <p>Enfants de non allocataire, sans revenu :</p> <p>- Le quotient 7 est appliqué par défaut à toutes les familles qui ne viennent pas inscrire ou re-inscrire leurs enfants au service Cart'Ville, ou qui ne communiquent pas leur quotient ou leur avis d'imposition au service Cart'Ville</p> <p>- Attente forfaitaire pour départ des enfants avec un retard dépassant de 15 minutes</p> <p>- Horaire de fermeture de l'accueil périscolaire</p> <p>- Amende forfaitaire pour admission des enfants non enregistrés pour un soir, par suite d'un oubli ou d'une mauvaise manipulation de la Cart'Ville (la seconde fois)</p> <p>DISPOSITIONS COMMUNES</p> <p>* CART'VILLE (renouvellement)</p> <p>* Application de pénalités de retard de paiement sur la Cart'Ville</p> <p>Tranche de 0 à 50 € Tranche de 51 à 100 € Au-delà de 101 €</p> <p>Le contrôle du solde des cartes se fera le Mercredi qui suit le 10 de chaque mois. Les pénalités de chaque tranche se cumuleront.</p>	<p>Tarif Cholet, selon quotient CAF</p> <p>Tarif Cholet - quotient 1</p> <p>p/heure p/enfant</p> <p>forfait</p> <p>l'unité</p>	<p>15,00 €</p> <p>15,00 €</p> <p>5,40 €</p> <p>20 % du montant 20,00 € 30,00 €</p>	<p>15,00 €</p> <p>15,00 €</p> <p>5,40 €</p> <p>20 % du montant 20,00 € 30,00 €</p>	<p>01/09/2009</p> <p>01/09/2009</p> <p>01/09/2009</p> <p>01/09/2002</p> <p>18/09/2002</p> <p>01/09/2009</p> <p>01/09/2007</p>	<p>Dél C.M. 15/07/2009</p> <p>Dél C.M. 10/12/2001</p> <p>Dél C.M. 16/09/2002</p> <p>Dél C.M. 15/07/2009</p> <p>Dél C.M. 09/07/2007</p>

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-SURVEILLANCE

4 PARCS EN ENCLOS DU CENTRE VILLE

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Mise en place dans les 4 parkings en enclos du centre ville	55 000 €	Etat (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance)	27 500 €
		Ville de Cholet :	
		-autofinancement	27 500 €
		-préfinancement TVA	10 780 €
TVA (19,6%)	10 780 €		
TOTAL TTC	65 780 €	TOTAL TTC	65 780 €



TABEAU DE REPARTITION DES SURFACES :

Voie	2464 m ²
Espaces - verts	4787 m ²

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
VILLE DE CHOLET
 Rue de Chenonceaux et Rue de Chambord
 Site de l'ancienne Piscine Tourmesol
PROJET RETROCESSION VOIRIE ESPACE-VERT
 Echelle : 1/1500

NOTA: Les superficies sont calculées globalement et ne sont détaillées sur les plans.

PLANNING TOPOGRAPHIQUE ETABLI EN JUIN 2008

RACCORDS	PLANNIMETRIE	CHANGEMENTS	ACTUELLE	PROJ.	FC

SOUS LE SIGILLON - Espace vert
 RENVERSE - Changements - Habitat
 MAIRIE - Cholet - 49100 - Cholet
 Cholet - 49100 - Cholet

DATE: 22/05/14 PROJET: CHOLET/2014/008/01/01

LEGENDE:
 Point de Point de vue
 Point de vue délimité pour la partie non boisée
 Point de Point de vue délimité

RENOVATION URBAINE DU QUARTIER JEAN MONNET
SECTEUR SUD-EST

AMENAGEMENTS DE VOIRIES ET RESEAUX

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
<u>Travaux – tranche ferme 2 - avenue de l'Europe :</u>		<u>Travaux – tranche ferme 2 - avenue de l'Europe :</u>	
- Publicité	134 €	- Conseil Régional (30 %) Programmation 2009	37 890 €
- Prestations intellectuelles	309 €	- Conseil Général (5,53 %)	6 984 €
- Travaux :	125 857 €		
Lot 1 : voirie assainissement	75 225 €		
Lot 2 : réseaux souples/éclairage public	32 795 €		
Lot 4 : eau potable	3 060 €		
Lot 5 : signalisations	2 235 €		
Lot 6 : espaces verts	12 542 €		
Sous-total HT :	126 300 €	Sous-total :	44 874 €
<u>Autres travaux de l'opération "Aménagements voiries réseaux secteur sud-est" :</u>		<u>Autres travaux de l'opération "Aménagements voiries réseaux secteur sud-est" :</u>	
- Prestations intellectuelles	325 178 €	- Conseil Régional (30 %)	1 047 510 €
- Travaux	3 166 522 €	Programmation 2009	320 595 €
		Programmation 2010	126 472 €
		Programmation 2011	358 485 €
		Programmation 2011	241 958 €
		- Conseil Général (5,53 %)	193 016 €
Sous-total HT :	3 491 700 €	Sous-total :	1 240 526 €
		Ville de Cholet :	
TOTAL HT OPERATION :	3 618 000 €	- préfinancement TVA	709 128 €
TVA (19,6 %)	709 128 €	- autofinancement	2 332 600 €
TOTAL TTC OPERATION	4 327 128 €	TOTAL TTC OPERATION	4 327 128 €

RENOVATION URBAINE DU QUARTIER JEAN MONNET
SECTEUR SUD-EST

AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS EN PERIPHERIE DU CENTRE COMMERCIAL

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
<u>Travaux – tranche conditionnelle - avenue de l'Europe :</u>		<u>Travaux – tranche conditionnelle - avenue de l'Europe :</u>	
- Publicité	669 €	- Etat (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) (20 %)	45 307 €
- Prestations intellectuelles	451 €		
- Travaux :	225 414 €		
Lot 1 : voirie assainissement	123 242 €		
Lot 2 : réseaux souples/éclairage public	50 345 €		
Lot 5 : signalisations	10 021 €		
Lot 6 : espaces verts	41 806 €		
Sous-total HT :	226 534 €	Sous-total :	45 307 €
<u>Autres travaux de l'opération "Aménagements espaces publics en périphérie du centre commercial" :</u>		<u>Autres travaux de l'opération "Aménagements espaces publics en périphérie du centre commercial" :</u>	
- Coût prévisionnel (publicité, prestations intellectuelles, travaux)	2 238 466 €	- Etat (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) (20 %)	447 693 €
		- Conseil Général (15 %)	335 770 €
Sous-total HT :	2 238 466 €	Sous-total :	783 463 €
TOTAL HT OPERATION :	2 465 000 €	Ville de Cholet :	
		- préfinancement TVA	483 140 €
TVA (19,6 %)	483 140 €	- autofinancement	1 636 230 €
TOTAL TTC OPERATION	2 948 140 €	TOTAL TTC OPERATION	2 948 140 €